

Rapport d'activité 2025

Rédaction et collaboration:

Martin Ackermann, Johann Dossenbach,
Cosimo Fersino, Dionys Hallenbarter,
Simone Kral, Gabriele Mayer,
Marcel Maderitsch, Matthias Nagel
Karin Weinmann

Graphisme: NeidhartSchön AG

Traduction: Interserv AG

© Eawag, 2025

Le rapport d'activité paraît en allemand et est traduit
en français et en anglais. Toutefois, seule la version
allemande fait foi.

Eawag, Überlandstrasse 133, 8600 Dübendorf
Telefon +41 (0)58 765 55 11

Eawag, Seestrasse 79, 6047 Kastanienbaum
Telefon +41 (0)58 765 21 11

www.eawag.ch

Rapport d'activité

Éditorial 4

- 1 Rapport de situation **5**
- 1 Objectifs stratégiques **5**
- 2 Rapport de performance **5**
- 2.1 Enseignement **5**
- 2.2 Recherche **6**
- 2.3 Transfert de connaissances et de technologies **7**
- 2.4 Positionnement international et coopération **8**
- 2.5 Coopération dans le domaine des EPF **9**
- 2.6 Rôle dans la société et mission nationale **10**
- 2.7 Messages-clés financiers **10**
- 3 Durabilité/Environnement **12**
- 4 Évolution du personnel **13**
- 4.1 Structure du personnel et effectif **13**
- 4.2 Politique et développement du personnel **13**
- 5 Égalité des chances, diversité et belonging **14**
- 6 Organisation et gouvernance **15**
- 6.1 Organisation **15**
- 6.2 Gouvernance **15**
- 6.3 Conformité **15**
- 6.4 Activités accessoires **16**
- 7 Gestion des risques de l'Eawag **17**
- 7.1 Situation initiale **17**
- 7.2 Responsabilité et processus de gestion des risques **18**
- 7.3 Situation de risque **18**
- 7.3.1 Risques **18**
- 7.3.2 Instruments et mesures de gestion des risques **19**
- 7.3.3 Publication des risques **19**
- 7.3.4 Système de contrôle interne **19**

II. Comptes annuels 20

- 1 Compte de résultat **20**
- 2 Bilan **21**
- 3 Tableau des capitaux propres **22**
- 4 Tableau des flux de trésorerie **23**
- 5 Annexe aux comptes annuels **24**

Rapport de l'organe de révision 57

Éditorial

L'eau est l'élément sur lequel les grands défis de notre époque sont particulièrement visibles: Le changement climatique a un impact important sur nos eaux, avec des périodes de sécheresse, des pluies intenses plus fréquentes, une hausse des températures de l'eau et une modification de la dynamique des lacs et des rivières. L'eau est importante pour la diversité des animaux et des plantes, et sa qualité a une influence directe sur notre santé et notre bien-être.

En même temps, l'eau n'est pas seulement un indicateur de ces grands défis, mais aussi un levier central pour développer des solutions: Qu'il s'agisse de nouveaux procédés d'élimination des substances problématiques, de systèmes d'assainissement et d'approvisionnement plus résilients ou de mesures de stabilisation et d'adaptation climatique des écosystèmes, l'eau est au cœur de toutes ces solutions. Grâce à l'excellence scientifique et à une grande pertinence pratique, nous développons à l'Eawag des contributions concrètes à l'utilisation sûre de l'eau et à la protection de nos ressources en eau.

En 2025, l'importance et l'efficacité de l'étroite collaboration au sein du Domaine des EPF sont devenues particulièrement visibles. Plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées en collaboration avec le WSL, l'Empa et d'autres institutions partenaires, notamment le Centre de biodiversité, le Sustainable Polymer Competence Cluster et le Climate Solutions Hub. Ces initiatives renforcent notre capacité à relever ensemble les principaux défis sociétaux et à contribuer efficacement au développement durable. En regroupant notre expertise à travers le domaine des EPF, nous associons différentes perspectives scientifiques, exploitons les synergies et rendons possibles des innovations qui ne naissent que de l'interaction entre différentes disciplines. De cette façon, nous pourrions utiliser le savoir de manière ciblée, là où il est le plus utile à la société, à la politique et à l'environnement.

Au sein de l'Eawag aussi, des accents essentiels ont été posés en 2025: De nouveaux postes en tenure track dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, le développement d'infrastructures de recherche centrales, les progrès de l'intelligence artificielle dans la recherche sur l'eau ainsi que des projets interdisciplinaires comme l'accumulateur de chaleur à haute température par sonde géothermique en collaboration avec l'Empa montrent à quel point notre positionnement est large et innovant. Dans l'enseignement, le transfert de connaissances et de technologies ainsi que dans la coopération internationale, nous contribuons à transmettre le savoir, à rendre les solutions utilisables et à renforcer les partenariats mondiaux.

Le rapport annuel 2025 illustre la manière dont l'Eawag contribue à la pérennité de la Suisse: il crée des bases scientifiques fiables là où l'eau devient une ressource décisive – pour les personnes, l'environnement et les infrastructures critiques. En menant une recherche d'excellence orientée vers des solutions, nous permettons de prendre des décisions fondées et ouvrons des perspectives à long terme pour la gestion de l'eau. Nous contribuons ainsi à la protection de cette base vitale centrale, aujourd'hui et pour les générations futures.



Martin Ackermann, directeur de l'Eawag

Rapport de situation

1. Objectifs stratégiques

L'objectif général de l'Eawag est d'avoir un impact par la recherche et l'innovation, en développant des solutions techniques, politiques et sociales aux défis liés à l'eau qui s'inscrivent dans la durabilité. C'est pourquoi notre stratégie vise à trouver des réponses efficaces, innovantes et orientées vers l'avenir aux questions d'aujourd'hui et de demain.

Nous misons sur notre rôle de pionnier dans le domaine de la qualité de l'eau et de son importance pour les organismes et les écosystèmes entiers. Pour ce faire, nous utilisons notre vaste expertise dans les domaines de la chimie environnementale, de l'écotoxicologie, de l'écologie, de l'ingénierie et des sciences sociales. Parallèlement, nous tenons compte des défis mondiaux urgents.

Nous avons identifié quatre thèmes comme priorités stratégiques, en accord avec les Objectifs de développement durable de l'ONU et le concept de limites planétaires:

- Changement climatique
- Biodiversité
- Économie circulaire
- Santé

En 2025, nos collaborateurs ont consacré avec succès une part considérable de leurs activités à ces quatre axes: par exemple dans le cadre de nombreux projets de recherche, de partenariats internationaux et nationaux, dans l'enseignement et dans le domaine du transfert de connaissances et de technologies vers la politique et l'économie.

2. Rapport de performance

Le rapport de performance fournit un aperçu de nos principales activités de l'année traitée dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et du transfert de connaissances et de technologies.

2.1 Enseignement

En 2025, l'Eawag a poursuivi son engagement en faveur d'un enseignement de haute qualité, innovant et tourné vers l'avenir. La recherche actuelle ainsi que nos priorités stratégiques constituent la base de ces offres étendues.

En 2025, les chercheurs et chercheuses de l'Eawag ont donné plus de 6700 heures de cours. Ils ont ainsi apporté une contribution essentielle à la formation dans le domaine des EPF, dans les universités en Suisse et à l'étranger et dans les hautes écoles spécialisées. Parallèlement, ils ont encadré 172 doctorants et accompagné près de 200 travaux de bachelor et de master par an.

Dans le cadre du programme de formation continue PEAK, l'Eawag a organisé en 2025 neuf cours sur des thèmes tels que la surveillance des eaux usées, l'impact environnemental des particules de pneus ou les villes éponges. Les cours ont été organisés en collaboration avec des institutions telles que le Centre Ecotox, le WSL, l'EPFL, la ZHAW ou l'Association sectorielle des professionnels de la protection des eaux (VSA) et dans différentes langues.

En 2025, les écoles d'été ont à nouveau offert aux étudiants, doctorants et postdoctorants du monde entier la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur des sujets tels que la modélisation des processus environnementaux, les sciences du climat et la biodiversité bleu-vert. En collaboration avec l'ETH Zurich, l'Eawag a également accueilli cet été 24 étudiants à la première ENHANCE Summer School sur le thème

«Inter- and Transdisciplinary Integration in Science, Policy and Practice». ENHANCE est un réseau des principales universités techniques d'Europe.

Lancés il y a 10 ans, les Massive Open Online Courses (MOOC) «Sanitation, Water and Solid Waste for Development», élaborés en collaboration avec l'EPFL, sont une histoire à succès. Plus de 200 000 personnes du monde entier ont déjà suivi les cours, auxquels s'ajoutent plus de 2,3 millions de vues sur Youtube. Le format sert également de base aux projets de formation «blendend Learning» sur le terrain. Celles-ci ont lieu en collaboration avec des institutions partenaires locales, actuellement en Éthiopie, en Somalie, en Sierra Leone ou en Ouganda par exemple.

Deux ateliers ont été organisés pour renforcer les compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle. Ceux-ci ont donné aux participants l'occasion d'expérimenter les nouvelles technologies numériques de manière pratique, de réfléchir de manière critique à leur potentiel et de favoriser le transfert dans leur propre pratique de recherche.

La collaboration au sein du Lead Campus, le centre de formation pour les collaborateurs des quatre établissements de recherche du Domaine des EPF, s'est encore intensifiée en 2025. En font notamment partie la participation de l'Eawag au Career Center, qui conseille les collaborateurs pour une planification de carrière également en dehors de la science, ainsi que les extensions de programme sur des thèmes tels que la résilience, les biais inconscients et la cybersécurité.

2.2 Recherche

En 2025, l'Eawag a continué à faire ses preuves en tant qu'institut de recherche de premier plan au niveau international, développant des stratégies et des solutions d'avenir pour garantir et fournir de l'eau à l'homme et à l'environnement. Notre méthode de travail interdisciplinaire associe les sciences sociales, l'ingénierie et les sciences naturelles afin de développer des solutions d'excellence tant dans la recherche fondamentale que dans la recherche appliquée.

Le projet commun de l'Eawag et de l'Empa sur l'accumulateur de chaleur à haute température par sonde géothermique sur le campus de Dübendorf (ARTS) montre de manière exemplaire comment la recherche interdisciplinaire peut mener à des solutions durables. Tandis que l'Empa apporte son expertise dans les technologies énergétiques et l'intégration des systèmes, l'Eawag étudie les effets écologiques sur les eaux souterraines et les organismes qui y vivent. L'objectif du projet est de réduire considérablement la consommation d'énergie grâce au stockage saisonnier de la chaleur résiduelle des bâtiments et des laboratoires. La coopération contribue ainsi à la décarbonisation et à l'utilisation efficace des ressources locales.

L'utilisation de l'intelligence artificielle joue également un rôle de plus en plus important dans le domaine de la recherche sur l'eau, notamment dans des tâches telles que l'évaluation et la vérification de grands ensembles de données. Un exemple est un projet d'optimisation de la surveillance et de la gestion des réseaux d'assainissement que l'Eawag a mené en collaboration avec des entreprises comme Rittmayer et Hunziker-Betatech ainsi que des associations d'assainissement. L'employé de canal virtuel développé dans ce cadre est déjà utilisé dans la pratique et complète les systèmes de contrôle de processus existants.

Un autre exemple est le développement de modèles d'IA capables de prédire, dès la phase de développement de nouveaux produits chimiques, comment ceux-ci se comporteront dans l'environnement: par exemple, s'ils seront filtrés des eaux usées par les stations d'épuration ou à quelle vitesse ils se dégraderont dans le sol. C'est ainsi qu'est née l'application PEPPER, accessible au public. Elle doit contribuer à un stade précoce à la mise au point et à la libération de substances moins nocives.

Dans le domaine de l'Open Access, l'Eawag occupe une position de pointe en Suisse. Plus de 87% de leurs publications entre 2020 et 2024 sont accessibles au public via la plateforme DORA (Digital Object Repository at Eawag). L'Eawag s'engage également de manière exemplaire dans le domaine de l'Open Research Data. La plateforme interactive en ligne alplakes pour l'observation et la prévision des lacs alpins a été récompensée pour cela en novembre 2025 par le Prix suisse pour l'ouverture des données de recherche.

Dans le domaine thématique «Adaptation au changement climatique dans les systèmes aquatiques», l'Eawag a mis au concours en 2024 plusieurs postes de chef de groupe tenure track. Les nouveaux groupes de travail doivent donner un nouvel élan au domaine de recherche sur l'adaptation au climat à l'Eawag et renforcer encore la collaboration dans ce domaine au sein du domaine des EPF. Sur plus de 300 candidats, cinq personnes ont été sélectionnées pour diriger les nouveaux groupes. En 2025, quatre d'entre eux ont été lancés: George Wainaina, responsable du groupe de travail Organisations & Climate; Karin Gallandat, responsable du groupe de travail Public Health, Infrastructure and Climate, Cornelia Twining, responsable du groupe de travail Food Web Ecophysiology, ainsi que Viktoria Cologne, responsable du groupe de travail Climate and Societal Change. La cinquième responsable de groupe, Eva Reynaert, rejoindra l'Eawag en 2026.

2.3 Transfert de connaissances et de technologies

En 2025, le transfert de connaissances et de technologies a continué de constituer à l'Eawag un pont entre le savoir académique et les applications pratiques. Il encourage les innovations durables et renforce la compétitivité de la Suisse. L'Eawag intègre les résultats de ses recherches dans la pratique en étroite collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux. Il renforce ainsi sa position de position de force motrice pour les développements technologiques et sociaux.

A titre d'exemple, une équipe du département d'ingénierie des procédés de l'Eawag a développé une boîte à outils qui donne une vue d'ensemble des différents systèmes d'assainissement décentralisés. Il s'agit de séparer différents flux d'eaux usées à la source afin de pouvoir récupérer des ressources telles que l'eau propre, les nutriments et l'énergie. La boîte à outils peut être utilisée par les planificateurs ou les architectes en Suisse et dans le monde entier afin de trouver la meilleure solution possible pour leurs objectifs individuels.

La promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation a été poursuivie par le biais de programmes et distinctions ciblés. L'association de soutien glatec de l'Eawag et de l'Empa encourage les jeunes entreprises et permet l'interconnexion des domaines Sciences des matériaux, Sciences de l'environnement et Technologie. Cela crée des conditions idéales pour les startups et promeut le développement d'applications commercialisables issues de la recherche. Un exemple est le nouveau spin-off de l'Eawag Ogmio, créé en 2025, qui se consacre à l'économie circulaire dans le domaine de l'eau.

L'Eawag joue également un rôle important dans les processus politiques. Nous participons régulièrement à des consultations d'offices et à des procédures de consultation en apportant notre expertise sur des thèmes liés aux eaux usées, à l'eau potable, à la protection des eaux ou à l'écologie aquatique. Dans le cadre du projet ENGAGE dirigé par l'Eawag, nous menons en outre des recherches directement liées au dialogue entre la science, la société et la politique. La Joint Initiative du domaine des EPF développe des formats d'échange et des outils pour que les résultats de la recherche soient mieux intégrés dans les processus politiques et que les chercheurs puissent dialoguer avec les décideurs.

En 2025, l'Eawag a en outre participé à 38 consultations dans le domaine de l'environnement et des eaux, et nos experts se sont impliqués dans des groupes d'accompagnement. Il s'agit notamment de l'audition par la CSEC du Conseil des États sur la «Recherche sur les risques et l'utilisation durable des produits chimiques (sécurité chimique), postulat 25.3431», qui a débouché sur une nette acceptation.

Les cours de l'Eawag, axés sur la pratique, contribuent au transfert des connaissances. Ils sont adaptés à leur public cible et s'adressent aux professionnels des bureaux d'études et d'environnement, de l'administration, de l'industrie et des organisations non gouvernementales. L'objectif de cette offre de formation continue est de transmettre les connaissances actuelles de la recherche et d'encourager les échanges entre les participants ainsi qu'entre la science et la pratique dans les deux sens. 2025, le programme annuel du PEAK proposait neuf cours en allemand, français et anglais ainsi que les journées de l'eau sur le thème «Vision ville éponge», en collaboration avec l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA).

La journée d'infEau 2025 était consacrée aux eaux souterraines. Les chercheuses et chercheurs de l'Eawag ont présenté des résultats et des outils qui aident la pratique et l'administration à garantir la qualité et la quantité nécessaires des ressources en eau potable.

L'Eawag gère plusieurs grandes infrastructures de recherche: L'installation de spectrométrie de masse (MSF) de l'Eawag, ouverte en 2025, réunit plus de 20 instruments de spectrométrie de masse. L'objectif est de permettre aux collaborateurs de l'Eawag d'utiliser et de développer les analyses environnementales et biologiques les plus modernes par spectrométrie de masse et de promouvoir et renforcer la collaboration.

L'installation de bassins d'essai de l'Eawag propose 36 bassins d'essai identiques. Ceux-ci permettent de réaliser des expériences dans des conditions environnementales naturelles tout au long de l'année. L'installation est de plus en plus utilisée au niveau international dans le cadre du réseau mondial Mesocosm.org. Avec ses laboratoires de terrain d'hydrologie urbaine, l'Eawag est intégré dans le consortium européen co-udlabs.eu. Il met ses infrastructures à la disposition d'autres groupes de recherche et profite inversement d'autres «facilities» pour ses propres projets.

2.4 Positionnement international et coopération

En 2025, les chercheuses et chercheurs de l'Eawag ont réussi à obtenir des projets au niveau international et à développer la collaboration avec des partenaires de l'étranger.

En 2025, la Suisse a de nouveau pu participer à la majorité des appels d'offres du programme de recherche et d'innovation Horizon Europe. L'Eawag fait par exemple partie du nouveau projet européen UrbanM20, dirigé par l'Université technique du Danemark (DTU). L'objectif de ce projet, financé à hauteur de six millions d'euros, est de développer des solutions de surveillance et de modélisation pour une gestion globale de la qualité de l'eau en milieu urbain, basée sur des données.

Les ERC Starting Grants, dotés de 1,5 million d'euros et destinés aux chercheuses et chercheurs au début de leur carrière indépendante, font partie d'Horizon. En 2025, le Conseil européen de la recherche a choisi Serina Robinson et Catalina Chaparro Pedraza comme bénéficiaires de l'ERC Starting Grants. Serina Robinson travaille dans le département de microbiologie environnementale et occupera un poste de professeure assistante à l'EPF Zurich pendant la durée de son ERC Grant. Elle étudie comment les microbes – notamment à l'aide d'enzymes spécifiques – décomposent les polluants chimiques persistants comme les PFAS et comment ces processus enzymatiques peuvent être prédits expérimentalement et par ordinateur. L'écologiste évolutionnaire Catalina Chaparro Pedraza mène des recherches au sein du département d'analyse des systèmes, d'évaluation intégrée et de modélisation. Elle occupera un poste de professeure assistante à l'Université de Bâle pendant sa bourse ERC. Elle étudie comment l'adaptation influence la résilience des populations, des communautés et de la biodiversité dans un environnement en mutation.

De nombreux partenariats internationaux ont été maintenus en 2025, de même que la participation à des comités internationaux. Il s'agit par exemple d'un atelier organisé conjointement avec le Department of Forests and Park Services du Bhoutan. L'atelier a réuni des représentants d'agences gouvernementales, d'institutions de recherche, d'organisations de la société civile et de partenaires internationaux afin de renforcer l'interface entre science et politique dans le domaine de la politique environnementale au Bhoutan. La participation à des conférences et symposiums internationaux sur le thème de l'eau fait également partie de l'engagement de l'Eawag.

Le programme de partenariat de l'Eawag (EPP), en cours depuis 2008, sert à promouvoir la recherche appliquée dans les pays non membres de l'OCDE. Il offre des bourses d'études et d'accueil aux étudiants et aux jeunes chercheurs, favorisant ainsi le développement des connaissances, des compétences et des carrières des jeunes chercheuses et chercheurs des pays d'Asie et d'Afrique. En outre, le programme encourage la collaboration dans la recherche sur le développement entre les chercheuses et chercheurs de l'Eawag et les institutions partenaires dans les pays non membres de l'OCDE.

Les défis mondiaux nécessitent des données précises et locales. Par exemple, dans la lutte contre la pollution plastique: le Waste Flow Diagram, développé par l'Eawag en collaboration avec des partenaires internationaux, s'avère utile pour suivre les flux de déchets plastiques depuis leur source jusqu'à leur destination. Ainsi, les déchets plastiques seront à l'avenir systématiquement recensés dans le monde entier et réduits de manière durable.

Les produits phytosanitaires polluent également les eaux du monde entier. Que se passerait-il si les agriculteurs du monde entier passaient à la protection durable des plantes? Une étude publiée en 2025

avec la participation de l'Eawag et de l'EPF Zurich s'est précisément penchée sur cette question. La plupart des plus de 500 experts interrogés estiment que les conséquences seraient positives à long terme, même d'un point de vue économique. Les effets prédominants varient toutefois selon les régions du monde.

Les défis dans le domaine de l'eau restent importants, en particulier dans les régions du monde à plus faibles revenus. Le département Hygiène urbaine et eau pour le développement de l'Eawag s'est engagé à fournir des méthodes et des technologies permettant aux pays les plus pauvres de bénéficier d'un approvisionnement en eau, d'une gestion des déchets et d'une hygiène urbaine durables. Parmi les exemples de 2025, citons l'étude des défis systématiques de la gestion de l'eau dans les régions du Brésil où l'approvisionnement en eau et la gestion de la qualité de l'eau sont de plus en plus affectés par les changements dans les régimes de précipitations et les sécheresses; la surveillance des agents pathogènes dans les eaux usées en Ouganda et le lombricompostage des eaux usées, une méthode de traitement basée sur la nature, peu coûteuse et économe en énergie, qui présente un grand potentiel dans les pays du monde entier.

2.5 Coopération dans le domaine des EPF

En 2025, l'Eawag a initié plusieurs coopérations et plateformes stratégiques afin de renforcer les axes de recherche centraux, d'accroître leur visibilité et de favoriser les synergies au sein du domaine des EPF. En interne, cela comprend le Lake Competence Cluster, qui regroupe l'expertise de l'Eawag en matière de recherche sur les lacs, favorise les échanges dans ce domaine à l'échelle de l'institut et met également à disposition des parties prenantes une expertise consolidée.

En collaboration avec l'Empa, l'Eawag a fondé le Sustainable Polymer Competence Cluster (SPCC), qui interconnecte la recherche sur les polymères durables et encourage les initiatives communes de développement et d'application. L'objectif de cette initiative commune est de rendre les polymères et leurs produits recyclables et de les mettre en application grâce à la collaboration avec l'industrie.

Le Climate Solutions Hub a également été créé en coopération avec l'Empa. L'initiative s'adresse à une lacune importante dans les solutions d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation de ses effets. Souvent, l'obstacle ne réside pas dans le développement de solutions, mais dans leur mise à l'échelle et leur adaptation au marché. C'est là que le hub veut intervenir pour faire monter rapidement en échelle et établir des solutions climatiques afin qu'elles puissent atteindre leur plein potentiel.

Le thème des PFAS a joué un rôle important dans le domaine des EPF en 2025. En collaboration avec le Centre Ecotox et l'Empa, l'Eawag a créé le cluster PFAS afin de mieux interconnecter les activités dans le domaine des produits chimiques perfluorés et polyfluorés. Le cluster encourage les échanges sur les projets de recherche en cours, les méthodes d'analyse ainsi que les contacts existants avec la politique, l'administration et l'industrie. L'objectif est de comprendre les besoins des parties prenantes et d'établir un dialogue sur des solutions durables.

Le centre de biodiversité du WSL et de l'Eawag a été nouvellement lancé en 2025 en tant qu'initiative commune visant à interconnecter et à renforcer la recherche, la protection de la nature et les relations publiques des deux instituts dans le domaine de la biodiversité. Le centre offre une plate-forme pour l'échange d'idées, la promotion de la coopération interdisciplinaire et la création de synergies entre la recherche terrestre et la recherche aquatique. En associant des connaissances spécialisées dans les domaines de l'écologie, des sciences environnementales et de la durabilité, il s'agit de promouvoir la compréhension et la protection de la biodiversité en Suisse et au-delà. En collaboration avec les universités de Zurich et de Berne ainsi que l'EPFZ et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Eawag a en outre saisi dans le cadre du projet «CAMELS-CH-Chem» des données sur jusqu'à 40 paramètres de qualité de l'eau pour 115 bassins versants suisses. Ce vaste ensemble de données élargit l'intégration de la qualité de l'eau dans la recherche hydrologique avec de grands échantillons et soutient de nouvelles connaissances dans la modélisation hydrologique et biogéochimique.

2.6 Rôle dans la société et mission nationale

La mission centrale de l'Eawag est de développer des stratégies d'avenir pour garantir et fournir de l'eau à l'homme et à l'environnement. Nous développons des solutions performantes pour la Suisse. L'Eawag réunit ainsi les intérêts écologiques, économiques et sociaux liés à l'utilisation de l'eau et construit ainsi des ponts entre la science et la société.

L'Eawag collabore avec l'industrie, les offices fédéraux, les autorités et les décideurs afin de mettre en pratique les idées scientifiques et de les intégrer dans des directives.

Deux exemples de l'année dernière: Les eaux usées permettent d'obtenir des données précieuses sur la santé de la population, telles que la propagation des maladies, la résistance aux antibiotiques, l'utilisation des médicaments et les polluants. Le programme d'épidémiologie basée sur les eaux usées de l'Eawag, financé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), regroupe les activités suisses dans ce domaine et évalue les données pertinentes pour la santé. Le laboratoire contribue ainsi de manière déterminante à l'acquisition de connaissances sur le mode de vie et la santé de la population suisse.

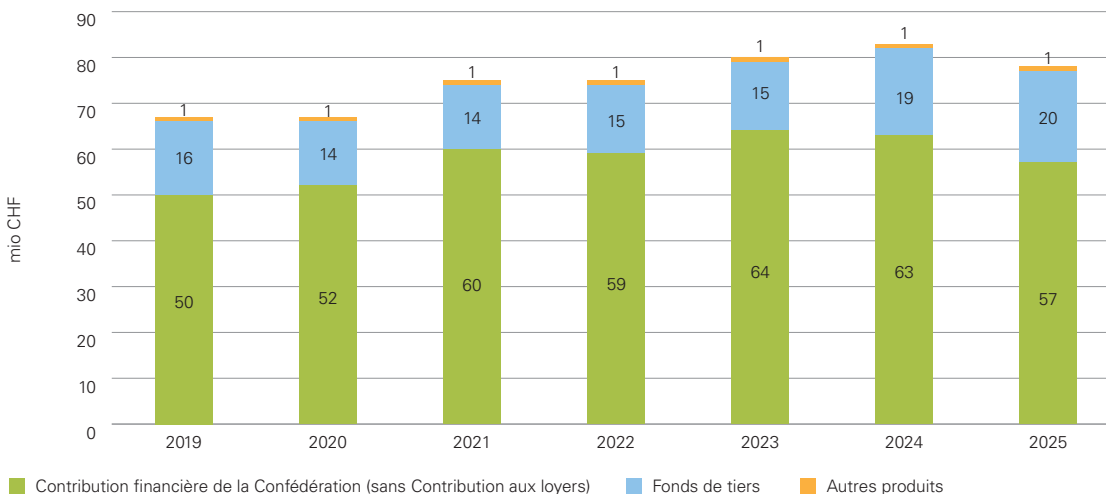
Comment les lacs suisses peuvent-ils devenir plus résistants au climat tout en protégeant leur biodiversité? Ce n'est pas une tâche facile au vu des défis actuels tels que le manque d'oxygène, le changement climatique, la propagation d'espèces invasives et l'obstruction croissante des rives des lacs. En collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et les cantons, l'Eawag a donc commencé à développer un plan de mesures axé sur l'exécution. L'objectif est d'identifier les lacunes dans les connaissances, de synthétiser les bases scientifiques et d'élaborer des recommandations pratiques pour la qualité des eaux, le suivi, la pêche et la revitalisation. Le projet encourage le dialogue entre la science, l'administration et la pratique.

La formation professionnelle reste également une tâche importante de l'Eawag. Des apprentis dans les domaines laborantin-e en chimie, laborantin-e en biologie, opératrice/opérateur en informatique et employé-e de commerce Services et administration étaient en formation à l'Eawag en 2025. La formation est organisée en étroite collaboration avec les entreprises de l'économie privée.

2.7 Messages-clés financiers

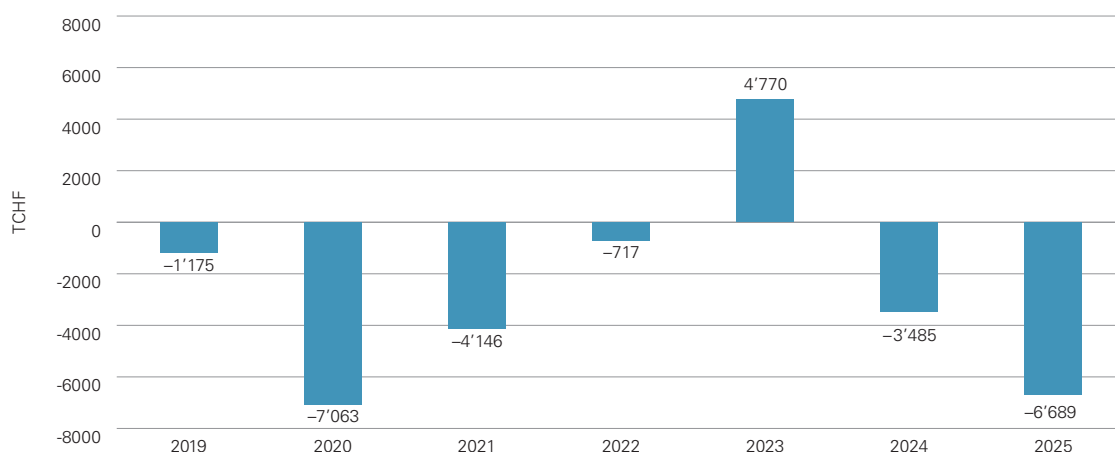
Les recettes provenant de fonds de tiers ont à nouveau pu être augmentées en 2025 grâce à l'acquisition de nouveaux projets de recherche. Les projets obtenus auprès du Fonds national suisse ont été particulièrement fructueux, mais les projets de recherche avec l'UE ont également contribué à la croissance. La collaboration avec les cantons a également été renforcée.

Évolution des produits Eawag 2019–2025



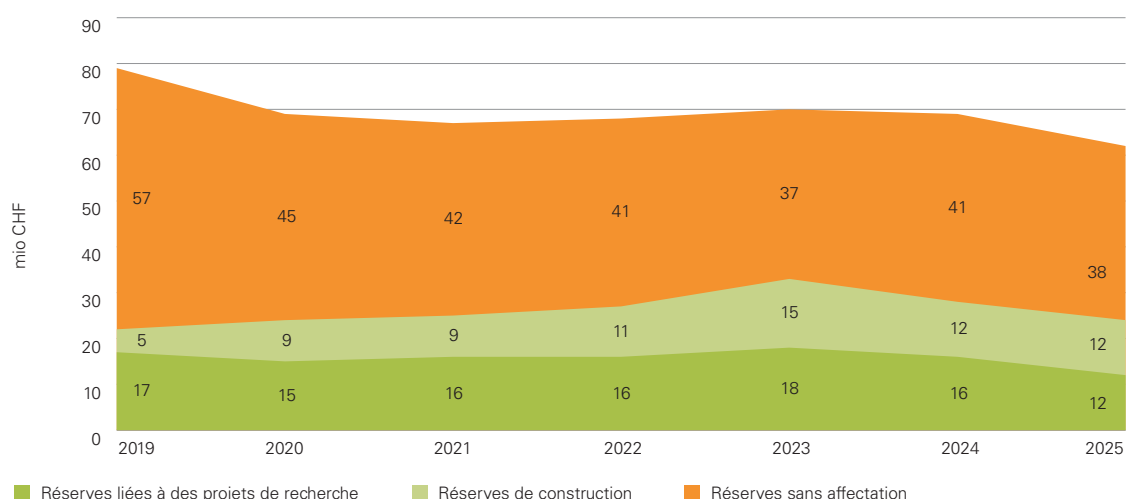
En raison de la réduction de la contribution au financement, il en résulte un flux de trésorerie négatif prévu pour l'exercice 2025.

Évolution du Free Cash Flow 2019–2025



Celui-ci sera couvert par les réserves existantes. L'avancement des projets issus des promesses de recherche internes a assuré une nouvelle réduction des promesses de prestations internes. Les réserves pour les projets de construction n'ont pas changé, mais l'autorisation juridiquement valable du projet de nouvelle construction prévu à Kastanienbaum a été accordée. Le début de la construction est désormais prévu pour 2026.

Évolution des réserves Eawag 2019–2025



La réduction attendue des moyens financiers de la Confédération pour la recherche, la formation et l'innovation, en général et en particulier pour le domaine des EPF, restreindra probablement la flexibilité stratégique de l'Eawag.

La direction travaille à des mesures d'optimisation de l'utilisation des fonds libres afin d'aborder stratégiquement de manière encore plus ciblée les évolutions actuelles et d'être néanmoins en mesure de relever les défis à venir. En 2025, une partie des réserves a déjà été investie dans des initiatives stratégiques et d'autres projets stratégiques sont prévus pour 2026. L'obtention de nouvelles formes de fonds de tiers a pris une importance nettement plus grande et sera poursuivie à l'Eawag.

3. Durabilité / Environnement

Depuis 2017, l'Eawag s'oriente vers les objectifs de l'initiative fédérale «Exemplarité Énergie et Climat». Celle-ci vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir les énergies renouvelables et à augmenter l'efficacité énergétique. Entre 2008 et 2024, nous avons déjà pu réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80%, dépassant ainsi largement l'objectif de réduction de 50% fixé par le «paquet climatique de la Confédération» pour 2030. Le passage à l'électricité verte et l'utilisation accrue du biogaz ont été particulièrement efficaces.

Cependant, dans le domaine de la mobilité, des mesures s'imposent toujours. Après le Covid, les émissions de CO₂ liées à l'aviation, qui représentent la plus grande part des émissions totales, ont de nouveau augmenté. Pour atteindre l'objectif ambitieux de «Net Zero 2040», conformément à la loi sur le climat et l'innovation (LCI) adoptée en 2025, les mesures existantes doivent donc être renforcées. Une directive est en cours d'élaboration pour réduire de 50% les émissions des vols d'affaires d'ici 2030. De plus, une enquête approfondie auprès des navetteurs sera menée afin de mieux comprendre les trajets quotidiens pour se rendre au travail et de développer des solutions de mobilité durable sur cette base.

Dans le domaine de l'énergie, de vastes projets sont en cours pour réduire les besoins en sources d'énergies fossiles. Il s'agit notamment de la mise en place d'un réseau moderne d'échange de chaleur, de la construction d'un réservoir saisonnier de sondes géothermiques, de nombreuses mesures d'efficacité énergétique et du développement du photovoltaïque. L'objectif est de se passer totalement de gaz naturel à partir de 2030 et de réduire la consommation d'énergie de 15% d'ici 2028 par rapport à 2019.

L'accumulateur de chaleur saisonnier est en service depuis début 2025 et permet d'utiliser la chaleur résiduelle des ventilations et des appareils de laboratoire. Parallèlement, nous continuons à optimiser le campus grâce à des réseaux de chaleur intelligents. Pour augmenter l'efficacité énergétique, une convention d'objectifs volontaire a en outre été conclue avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Plusieurs bâtiments ont été équipés de thermostats intelligents de la start-up viboo de l'Empa, et des solutions logicielles comme celles de Sympheny permettent d'optimiser la distribution d'énergie dans le réseau de chaleur.

Nous renouvelons également l'éclairage de manière successive: Une rénovation complète de l'éclairage intérieur au moyen de LED et d'une commande intelligente est en cours de réalisation et devrait être achevée d'ici la fin 2026. La production d'électricité renouvelable sera encore développée grâce à une nouvelle stratégie photovoltaïque, dont la mise en œuvre est prévue à partir de 2026.

Dans le domaine de l'économie circulaire, nous avons mis en œuvre avec succès plusieurs projets de réutilisation l'année dernière. La revalorisation d'une façade de conteneurs utilise des éléments en bois réutilisés de projets de recherche antérieurs ainsi que des briques d'argile non cuites, créant ainsi une enveloppe de bâtiment durable et circulaire. Dans le domaine de l'informatique, nous réutilisons en interne les appareils mis au rebut, nous les combinons pour en faire des systèmes fonctionnels ou nous les préparons en externe et les transmettons de manière durable.

L'alimentation a également été identifiée comme un levier important. Une stratégie de restauration mise en place en 2023 favorise les repas à base de produits frais, locaux et de saison, avec un impact environnemental aussi faible que possible. À partir de 2026, nous afficherons un «éco-score» sur les menus de tous les établissements de restauration du campus afin de rendre visible l'impact écologique des plats.

Afin de promouvoir la biodiversité, l'Eawag a rédigé un «Guide de gestion des espaces verts», sur la base duquel un plan d'entretien est élaboré. Celui-ci donne aux jardiniers des critères écologiques clairs et des consignes d'entretien afin d'entretenir les surfaces en préservant les ressources. Dans le cadre du projet «Animaux sur le campus», nous avons également installé une trentaine de nichoirs à oiseaux, quatre nichoirs à chauves-souris et un repaire pour reptiles afin de renforcer visiblement la faune.

4. Évolution du personnel

4.1 Structure du personnel et effectif

Au 31 décembre 2025, l'effectif de l'Eawag (sans stagiaires ni intérimaires) s'élevait à 559 personnes (507,7 postes à plein temps [PPT]).

Les effectifs se répartissent entre les fonctions scientifiques, techniques, administratives et les apprentis. Dans l'ensemble, les effectifs sont restés stables. Par rapport à l'année précédente, on constate une légère augmentation de 0,4%, qui s'explique par des mesures financières, notamment des règlements internes de succession liés à des départs à la retraite anticipés et ordinaires. D'autres postes vacants ont pu être pourvus en interne et ont été en partie restructurés.

La proportion de femmes à l'Eawag est restée inchangée par rapport à l'année précédente, à 51,2%. Die Internationalität der Eawag als führendes Forschungsinstitut in der Wasserforschung spiegelt sich in der Herkunft der Mitarbeitenden, die neu 48 Nationen besteht. Im Vorjahr waren es 45 Nationen.

- Suisse 53%
- Pays de l'UE 32%
- Autres pays étrangers 15%

Notre effectif n'a pas été financé uniquement par des fonds fédéraux, mais aussi par des moyens de recherche obtenus de manière compétitive. Au 31 décembre 2025, les financements (sans apprenti-e-s) se répartissaient comme suit:

Contribution au financement de la Confédération	327 PPT
Financement externe	
• Encouragement de la recherche (FNS/UE)	76 PPT
• Recherche de l'administration (offices fédéraux)	33 PPT
• Partenaires économiques	35 PPT

4.2 Politique et développement du personnel

La formation continue interne se concentre sur les domaines du développement du leadership, de la gestion de la santé en entreprise et de la sécurité au travail. L'offre de formation continue est régulièrement revue en fonction des besoins internes et individuels et est continuellement développée. La diversité culturelle et l'internationalité vécues nous motivent à investir de manière ciblée dans la sensibilisation à la diversité ainsi que dans la promotion des compétences de communication, notamment par le biais de cours de langues. Des formations professionnelles externes sont soutenues financièrement afin de garantir durablement les compétences des collaboratrices et collaborateurs au niveau élevé existant.

Dans le cadre de son développement stratégique, l'Eawag continue à se concentrer sur le développement de solutions numériques de gestion du personnel ainsi que sur l'optimisation durable des processus RH centraux. L'objectif est de numériser progressivement et globalement les processus RH afin d'accroître l'efficacité, la transparence et la qualité du service.

En parallèle, un manuel applicable à l'Eawag sera élaboré pour les directives de recrutement, manuel qui renforce à la fois le processus de recrutement et le positionnement uniforme de l'Eawag en tant qu'employeur. En complément, une gestion systématique de la santé en entreprise est désormais ancrée. L'attribution du label Friendly Work Space par la Fédération suisse pour la santé souligne l'engagement à long terme de l'Eawag en faveur de conditions de travail saines et d'une performance durable.

Les 90 doctorant-e-s employé-e-s par l'Eawag disposent d'excellentes infrastructures, de possibilités de formation spécifiques et de plateformes d'information adaptées. Grâce aux workshops de planification de carrière et au financement d'Academic Transition Grants, les chercheuses et chercheurs engagé-e-s pour des projets limités dans le temps obtiennent l'occasion d'améliorer leurs qualifications sur le marché du travail. Notre Partnership Program for Developing Countries (EPP) offre aux étudiants des pays du Sud la possibilité de faire de la recherche à l'Eawag. Ils peuvent s'interconnecter et faire valoir le savoir-faire acquis dans leur pays d'origine. En même temps, ils enrichissent notre recherche et nos activités de nouvelles perspectives.

5. Égalité des chances, diversité et belonging

En 2025, le comité Diversité de l'Eawag a de nouveau approfondi ses activités selon trois axes: «Diversity in Recruitment», «Diversity & Belonging» et «Visibility & Internal Recognition». Il s'agit notamment de la révision de la déclaration sur la diversité pour les offres d'emploi, de la participation active à l'élaboration d'une ligne directrice de recrutement inter-instituts pour un recrutement inclusif – dont la finalisation est prévue pour 2026 – et de la mise en place d'un programme de tandems linguistiques permettant d'exploiter au mieux la diversité linguistique de l'Eawag.

Le service «Diversity & Inclusion», géré conjointement avec le PSI et l'Empa, a permis une nouvelle fois d'exploiter les synergies et de traiter des thèmes DEI à l'échelle de l'institut. Il s'agit notamment de l'achèvement du premier tour du programme feM-LEAD de 4RI, un programme destiné aux femmes qui souhaitent se pencher sur le thème du leadership. Trois mentees de l'Eawag y ont participé avec succès. En outre, quatre déjeuners «Women-meet-Women» ont été organisés en collaboration avec l'Empa, ce qui a permis de promouvoir durablement l'échange et l'interconnection des femmes au sein des institutions et entre elles. En outre, le service représente l'Eawag dans des organes externes tels que le GT Égalité des chances dans le domaine des EPF ou iDEAS, l'association des délégués à l'égalité des universités suisses, de l'EPFZ et de l'EPFL.

Un séminaire sur le thème Diversity, Equity & Inclusion à l'Eawag ainsi que plusieurs manifestations en ligne sur des thèmes tels que la sécurité psychologique ou le sexisme et le racisme dans l'environnement universitaire ont permis de renforcer encore la sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs. Des mesures déjà bien mises en œuvre ont également été poursuivies. Il s'agit notamment du programme Tailwind, qui facilite le retour des collaboratrices après le congé de maternité, ainsi que des programmes bien établis comme le programme Foster.Lead.Promote. (anciennement programme «Fix-the-leaky-Pipeline»), CONNECT ou le programme H.I.T.

Comme les années précédentes, nous sommes à nouveau parvenus à augmenter la part des femmes dans les fonctions dirigeantes de 2,7% pour atteindre 39,7% (2024: 37,0%) – un objectif qui reste au cœur de notre stratégie en matière de ressources humaines.

Avec ces mesures en cours ainsi que d'autres, l'Eawag s'efforce de supprimer les barrières structurelles, de rendre sa diversité visible et de promouvoir systématiquement un environnement de travail inclusif et non discriminatoire. L'objectif est de l'intégrer à l'avenir de manière encore plus intensive dans les structures et processus existants.

6. Organisation et gouvernance

6.1 Organisation

L'Eawag est un établissement de droit public de la Confédération. Avec les deux hautes écoles techniques fédérales EPF Zurich et EPFL ainsi que le Paul Scherrer Institut (PSI), l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), il fait partie du domaine des EPF.

Le Conseil des EPF est l'organe de direction et de surveillance stratégique du domaine des EPF.

Le positionnement, la structure et les missions du domaine des EPF sont définis dans la loi sur les EPF du 4 octobre 1991. En vertu de l'article 27 de cette loi, le Conseil des EPF a adopté l'ordonnance sur les établissements de recherche du domaine des EPF.

La structure de l'Eawag est régie par le règlement d'organisation. L'Eawag est dirigée par son directeur et les membres de la direction nommés par le Conseil des EPF.

6.2 Governance

La direction politique du domaine des EPF incombe au Parlement fédéral et au Conseil fédéral.

Le message FRI et le mandat de prestations qui s'y rapportent sont les principaux instruments de direction. Le financement est assuré par l'octroi du crédit annuel autorisé par le Parlement.

Le Conseil des EPF conclut les conventions d'objectifs avec les institutions, attribue les fonds fédéraux correspondants et autorise les plans de développement des institutions. Il exerce sa fonction de surveillance envers l'Eawag de différentes manières. Outre les contributions annuelles des institutions aux objectifs dans le rapport d'activité du domaine des EPF, la réalisation des objectifs stratégiques fait l'objet d'un rapport dans le cadre des entretiens de dialogue, également annuels, entre l'Eawag et le Conseil des EPF.

De plus, le Conseil des EPF réalise des audits internes sur la gestion des risques et le contrôle financier. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) est chargé des révisions externes vis-à-vis des institutions du domaine des EPF.

Nous établissons plusieurs types de rapports. Le rapport d'activité annuel du Conseil des EPF sur le domaine des EPF présente la réalisation des objectifs stratégiques et l'utilisation de la contribution au financement de la Confédération. Une évaluation intermédiaire du domaine des EPF est effectuée à mi-parcours de la période de prestations. Le rapport d'autoévaluation à rédiger renseigne sur l'avancement de la réalisation des objectifs pendant la période de prestations concernée. À l'issue de cette période, un rapport final, présenté aux Chambres fédérales pour approbation, résume les objectifs atteints sur la période de quatre ans.

La gouvernance interne est principalement assurée par les séances de la direction ainsi que par les organes rattachés à la direction tels que la Gestion des risques. La direction est également responsable du guide de conformité de l'Eawag, des règles de research integrity ainsi que de l'approbation du rapport annuel SCI.

6.3 Conformité

En 2025, l'Eawag a renforcé ses structures de compliance en engageant un Compliance Officer afin de gérer de manière centralisée les activités et les thèmes de compliance et de les développer systématiquement. Une analyse externe de la situation pour toutes les institutions du domaine des EPF a servi de base à cet effet, en formulant des recommandations d'action concrètes pour l'introduction d'un système de gestion de la conformité sur le modèle de la norme ISO 37301 d'ici à fin 2026. Un premier rapport intermédiaire sur l'état de la mise en œuvre a été présenté au Conseil des EPF lors de sa réunion de septembre 2025.

Les mesures prévues comprennent à la fois des adaptations structurelles – par exemple la clarification des rôles, la révision des directives et des processus existants ainsi que le développement du cadre réglemen-

taire interne et de l'offre de formation – et des initiatives visant à promouvoir la prise de conscience de la conformité et à renforcer une culture organisationnelle axée sur l'intégrité.

La direction de l'Eawag soutient activement le projet, en informant les collaboratrices et collaborateurs par différents canaux sur les mesures en cours et en impliquant les cadres de tous les niveaux dans le projet. Ceux-ci jouent un rôle central dans l'ancrage durable de la culture de valeurs et d'intégrité visée dans le travail quotidien.

Outre les thèmes de conformité classiques comme l'intégrité scientifique, l'Eawag met l'accent de manière ciblée sur la sécurité au travail sur le terrain et en laboratoire ainsi que sur l'intégrité au travail. Elle contribue ainsi à un environnement de travail sûr, moderne et attrayant, qui permet aux collaboratrices et collaborateurs et aux futurs chercheuses et chercheurs de s'épanouir et de se développer.

En complément de la coordination centrale, l'Eawag conserve des responsabilités techniques décentralisées qui assurent le respect des prescriptions légales, internes et contractuelles dans différents domaines thématiques. Dans le domaine de l'intégrité scientifique, la collaboration avec l'EPFZ a pu être approfondie et les processus existants optimisés. Depuis janvier 2026, toutes les demandes d'évaluation éthique de projets de recherche sur l'être humain sont traitées par la commission d'éthique de l'EPFZ.

Un élément central de la pratique de la conformité à l'Eawag concerne la gestion des activités annexes. Les collaboratrices et collaborateurs sont tenus d'examiner leurs activités annexes sous l'angle des obligations découlant de leur contrat de travail ainsi que des risques éventuels pour la réputation et les intérêts financiers de l'Eawag et d'informer leurs supérieurs en cas de signes correspondants.

6.4 Activités accessoires

Les collaboratrices et collaborateurs sont tenu-e-s d'évaluer leur activité accessoire sous l'angle du respect des obligations découlant du contrat de travail ainsi que d'une mise en danger potentielle de notre réputation et/ou de nos intérêts financiers, et d'en informer leur supérieur-e hiérarchique en cas d'indices. Dans tous les cas, les activités accessoires nécessitent l'accord préalable de la direction si

- il s'agit de l'exercice d'un mandat dans un conseil d'administration ou d'une fonction de direction dans une entreprise,
- l'activité accessoire est une activité en faveur d'un ou d'une autre société,
- l'infrastructure ou le personnel de l'Eawag est sollicité-e, ou
- un risque important de mise en danger de la réputation ou des intérêts financiers de l'Eawag sont à craindre ou existent.

En outre, les activités accessoires de membres de la direction sont communiquées une fois par an au Conseil des EPF qui les contrôle.

Martin Ackermann, professeur, directeur:

- Président du conseil de fondation, Fondation Institut de recherche géobotanique Rübel, Zurich, Suisse
- Délégué des instituts de recherche auprès du Fonds national suisse (FNS), Suisse
- Membre du conseil scientifique, Institut Max Planck, Brême, Allemagne
- Membre du conseil scientifique, Université de Vienne, Autriche

Christian Stamm :

- Président du conseil de fondation, Fondation suisse pour la protection pratique de l'environnement (Pusch), Zurich, Suisse
- Membre du comité directeur, World Food System Center, Zurich, Suisse
- Membre du comité consultatif scientifique de l'Office fédéral allemand d'hydrologie (BfG) ; Allemagne
- Membre du comité consultatif scientifique GAIA, Suisse
- Membre du comité directeur de l'association Glatec, Dübendorf, Suisse
- Membre du comité directeur de WasserAgenda 21, Suisse
- Membre du groupe de travail Sol-Eau ; moyens d'action Produits phytosanitaires, Suisse

- Membre du comité directeur, plateforme VSA sur la qualité de l'eau, Suisse
- Membre du comité de pilotage des plateformes VSA-OFEV-Eawag, Suisse
- Membre du comité stratégique LANAT-3, Wyss Academy, Université de Berne, Suisse
- Membre du comité directeur, CH G-Net, Suisse
- Membre du comité directeur du Centre d'écotoxicologie appliquée, Suisse
- Membre de l'association Flughafen Region Zürich, Suisse
- Membre du groupe consultatif sur l'évaluation de l'eau (SBGB) de l'Association suisse pour la protection de l'environnement

Florian Altermatt :

- Membre du conseil d'administration de la SCNAT, Forum Biodiversité, Berne, Suisse
- Membre du jury de la Fondation SwissRe Zurich (appel «Modéliser la perte de biodiversité et de services écosystémiques pour améliorer la résilience»), Zurich, Suisse

Lenny Winkel:

- Membre du comité directeur, ETH Women Professors Forum, Zurich, Suisse
- Membre du conseil consultatif (Goldschmidt Officer), European Association of Geochemistry (EAG), Aubière, France

Sara Marks :

- Professeure adjointe, Université de Victoria, Département de génie civil, Canada

Gabriele Mayer

- Membre du comité directeur de l'association Glatec, Dübendorf, Suisse
- Représentante des employeurs au sein de l'organe paritaire de la caisse de prévoyance ETH auprès de Publica, Berne, Suisse

7. Gestion des risques de l'Eawag

7.1 Situation initiale

En Suisse comme à l'international, nous jouissons d'une excellente réputation pour nos travaux de recherche et notre enseignement. Cette précieuse réputation est due notamment à des collaboratrices et collaborateurs compétents et prudents, des processus opérationnels performants ainsi qu'une infrastructure solide et un financement de base stable. Toutes ces valeurs sont exposées à des risques et peuvent être ébranlées par des événements négatifs. Ces derniers peuvent également faire courir des risques majeurs aux objectifs opérationnels et stratégiques.

En sa qualité d'organe de direction et de surveillance, le Conseil des EPF définit les objectifs et les exigences pour le processus de gestion des risques dans les six institutions du domaine des EPF. L'identification et l'évaluation des risques individuels, les stratégies de gestion de ces derniers ainsi qu'un contrôle approprié permettent de garantir que les objectifs institutionnels sont atteints de manière efficace, rentable et prévoyante. La conception et l'implémentation de la gestion des risques à l'Eawag s'alignent sur les instructions existantes de la Confédération et du Conseil des EPF ainsi que sur des normes et standards reconnus (notamment ISO 31000). Des mesures appropriées de prévention des risques doivent garantir autant que possible la sécurité des personnes, biens et autres actifs (y c. immatériels), notamment la réputation nationale et mondiale de l'Eawag en tant qu'institut de recherche en matière de sciences et technologies de l'eau dans le domaine des EPF, et préserver la capacité fonctionnelle et innovatrice de l'Eawag. L'objectif de la politique de gestion des risques est d'identifier et d'évaluer prudemment et précocement les risques déterminants pour le fonctionnement et l'activité de l'Eawag, d'y sensibiliser tou-te-s les participant-e-s et de pallier ou diminuer ces risques par des mesures appropriées, adaptées à la diversité culturelle et à l'organisation de l'institution.

Les processus de gestion des risques soutiennent la direction, les cadres dirigeants de l'Eawag et le Conseil des EPF en ce qui concerne la détection précoce et la gestion proactive des risques. La gestion des risques de l'Eawag vise en particulier des mesures destinées à empêcher un écart négatif par rapport aux objectifs fixés.

7.2 Responsabilité et processus de gestion des risques

Conformément à l'autonomie des six institutions ancrée dans la loi sur les EPF comme base des prestations d'enseignement, de recherche et de transfert de connaissances et de technologies, l'Eawag répond lui-même de la gestion des risques existant dans son domaine. En vertu des directives du Conseil des EPF, il dispose en outre de ses propres processus de gestion des risques, le directeur assumant la responsabilité suprême de cette gestion. L'Eawag dispose d'un gestionnaire des risques qui coordonne et pilote les processus de gestion des risques. Il soutient la direction dans l'identification et l'évaluation des risques et stratégies individuels afin de les gérer, ainsi que lors de des mesures implémentées. Le gestionnaire des risques est soutenu par les autres responsables de l'organisation des risques de l'Eawag. La mise en œuvre effective de la gestion des risques est contrôlée périodiquement par la direction et par un audit interne du Conseil des EPF.

La gestion des risques inclut des domaines d'expertise spécifiques tels que sécurité, système de contrôle interne (SCI), gestion de la conformité, sécurité de l'information, contrôle des exportations et gestion de la continuité des affaires (GCA).

7.3 Situation de risque

7.3.1 Risques

Notre profil individuel est illustré dans notre catalogue des risques. Celui-ci décrit les risques identifiés et leur impact potentiel, et les évalue sur la base de deux dimensions: probabilité de survenance et ampleur des dommages. Les risques principaux sont notamment identifiés sur cette base. Dans ce contexte, une attention particulière est accordée à l'impact potentiel d'un risque sur notre réputation.

Nous mettons à jour notre catalogue des risques au moins une fois par an, compte tenu des nouvelles évolutions et des situations de risque modifiées. Conformément aux instructions du Conseil des EPF, le catalogue comprend les suivantes:

- financiers et économiques;
- juridiques;
- matériels, techniques et élémentaires;
- liés aux personnes et à l'organisation;
- technologiques et scientifiques;
- sociétaux et politiques;
- environnementaux et écologiques;
- spécifiques à l'immobilier.

Sont avérés comme risques principaux ceux dont l'impact financier est potentiellement élevé et la probabilité de survenance supérieure à la moyenne, pouvant compromettre l'accomplissement des tâches de l'institution ou représenter un risque élevé pour sa réputation. L'Organisation des risques (commission interne des risques) se réunit au moins une fois par an pour discuter de la situation de risque à l'Eawag et rédige un rapport de risque sous la supervision du gestionnaire des risques. En 2025, ce rapport a de nouveau été présenté pour information à la direction de l'Eawag, puis approuvé. Lorsqu'il rédige ce rapport annuel, l'Eawag informe les services concernés du Conseil des EPF sur ses risques principaux, en particulier pour ce qui concerne leur nombre mis à jour, leur ampleur et les conséquences potentielles de ces risques. En cas de modifications extraordinaires des risques ou d'événements dommageables graves, le Conseil des EPF, en tant qu'organe de surveillance du domaine des EPF, est immédiatement informé.

Nous avons identifié nos risques principaux dans les domaines suivants:

- qualité de l'enseignement, de la recherche et des services;
- cyberattaques et perte de systèmes de traitement des données et de l'intégrité des données;
- absence de personnes-clés;
- perte significative de moyens financiers, omission du potentiel de fonds de tiers;
- dégâts ou pertes dans l'infrastructure de recherche;
- accidents de personnes au poste de travail, dans des établissements de recherche ou sur le terrain;
- difficultés à recruter du personnel qualifié;
- sinistres majeurs et situations de catastrophe naturelle ou de crise

7.3.2 Instruments et mesures de gestion des risques

Les grandes lignes de la gestion des risques prévoient, subsidiairement aux autres mesures, que nous nous assurons contre d'éventuels dommages en tenant compte de la nature individuelle des risques de chaque institution. Les assurances doivent viser à la fois un rapport coûts/efficacité approprié et le respect des dispositions pertinentes relatives aux marchés publics de la Confédération. Elles doivent répondre aux normes en vigueur sur le marché suisse des assurances et être contractées auprès d'un organisme d'assurance agréé.

C'est à nous qu'incombe la responsabilité de conclure nos assurances et d'administrer notre portefeuille d'assurances. Dans ses instructions, le Conseil des EPF se contente de stipuler que les deux EPF et les quatre établissements de recherche doivent contracter en guise de couverture de base, en plus de celles prescrites par la loi, les assurances suivantes:

- assurance choses et perte d'exploitation;
- assurance responsabilité civile d'entreprise;
- assurances nécessaires pour une couverture aussi complète que possible des risques principaux.

Il convient de préciser que tous les risques principaux ne sont pas assurables, ni leur assurance finançable. Pour couvrir les dommages, nous avons contracté des assurances choses et responsabilité civile d'entreprise. Par ailleurs, nous disposons d'assurances de moindre importance pour des risques d'entreprise spécifiques, comme préconisé dans les instructions.

7.3.3 Publication des risques

Dans le cadre de la clôture de l'exercice, il est garanti que le reporting existant englobe l'intégralité des risques. En fonction de la probabilité de survenance estimée, les risques sont comptabilisés soit dans les provisions (> 50% de probabilité de survenance), soit dans l'annexe sous la rubrique Engagements conditionnels.

7.3.4 Système de contrôle interne

Conformément aux directives du Conseil des EPF, nous gérons un système de contrôle interne (SCI) qui identifie, évalue et couvre par des contrôles-clés appropriés les processus financiers importants ainsi que les risques liés à la comptabilité et à la tenue des comptes. Le SCI englobe les procédures et mesures qui garantissent une comptabilité et une tenue des comptes correctes et constituent par conséquent la base de tout rapport financier. Il garantit ainsi une qualité élevée des rapports financiers. L'Eawag conçoit le SCI comme une tâche visant l'amélioration continue des processus.

Comptes annuels

Compte de résultat

1'000 CHF	2025	2024	Annexe
Contribution financière de la Confédération	56'893	63'488	
Contribution aux loyers	3'502	3'446	
Financement fédéral	60'395	66'934	5
Formation continue	138	160	6
Fonds national suisse (FNS)	9'125	7'293	
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	412	372	
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	6'264	7'062	
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	838	1'003	
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	871	1'080	
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	2'561	1'853	
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	20'071	18'663	7
dont dispositions transitoires de la Confédération	1'816	868	7
Autres produits	603	811	8
Produits d'exploitation	81'207	86'568	
Charges de personnel	63'336	60'399	9, 22
Charges de biens et services	19'881	20'514	10
Amortissements	3'138	2'421	16
Charges de transfert	165	251	11
Charges d'exploitation	86'521	83'585	
Résultat d'exploitation	-5'314	2'983	
Résultat financier	47	186	12
Résultat de l'exercice	-5'267	3'169	

Arrondis: la somme des chiffres indiqués dans le présent document peut ne pas correspondre aux totaux figurant dans les tableaux. Les modifications sont calculées à partir de chiffres non arrondis et peuvent présenter un écart par rapport aux montants reposant sur les arrondis des tableaux.

Bilan

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024	Annexe
Actif circulant			
Liquidités et placements à court terme	45'177	51'865	13
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	10'223	14'394	14
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	879	1'108	14
Placements financiers et prêts à court terme	33'892	33'830	18
Actifs de régularisation	2'683	2'503	15
Total de l'actif circulant	92'853	103'701	
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	26'079	24'208	16
Immobilisations incorporelles	18	44	16
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	11'680	12'388	14
Placements financiers et prêts à long terme	40	40	18
Total de l'actif immobilisé	37'817	36'680	
Total de l'actif	130'670	140'381	
Capitaux de tiers			
Engagements courants	2'466	4'529	19
Passifs de régularisation	2'035	1'613	20
Provisions à court terme	3'775	3'393	21
Capitaux de tiers à court terme	8'276	9'535	
Fonds de tiers affectés	31'816	34'924	23
Engagements nets de prévoyance	1'906	13'986	22
Provisions à long terme	2'119	2'051	21
Capitaux de tiers à long terme	35'841	50'961	
Total des capitaux de tiers	44'117	60'496	
Capitaux propres			
Réserves de réévaluation	22'093	10'159	
Dons, soutiens financiers, cofinancements	2'377	2'315	
Réserves avec affectation interne	24'304	27'527	
Réserves sans affectation	37'549	41'194	
Excédent (+)/déficit (-) au bilan	230	-1'310	
Total des capitaux propres	86'553	79'885	
Total du passif	130'670	140'381	

Tableau des capitaux propres

1'000 CHF	Réserves de ré-évaluation	Dons, soutiens financiers, cofinancements	Réserves liées à des projets de formation et de recherche	Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration	Réserves avec affectation interne	Réserves sans affectation	Excédent (+)/déficit (-) au bilan	Total des capitaux propres
2024								
Etat au 01.01.2024	13'551	2'132	18'221	15'278	33'499	36'650	-5'725	80'108
Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:								
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	-3'392							-3'392
Résultat de l'exercice							3'169	3'169
Transferts durant l'exercice sous revue		183					-183	-
Transfert des réserves avec affectation interne			-2'694	-3'278	-5'972	5'972		-
Affectation des réserves						-1'429	1'429	-
<i>Total des variations</i>	<i>-3'392</i>	<i>183</i>	<i>-2'694</i>	<i>-3'278</i>	<i>-5'972</i>	<i>4'543</i>	<i>4'415</i>	<i>-223</i>
Etat au 31.12.2024	10'159	2'315	15'527	12'000	27'527	41'194	-1'310	79'885
2025								
Etat au 01.01.2025	10'159	2'315	15'527	12'000	27'527	41'194	-1'310	79'885
Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:								
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	11'934							11'934
Résultat de l'exercice							-5'267	-5'267
Transferts durant l'exercice sous revue		62					-62	-
Transfert des réserves avec affectation interne			-3'223	-	-3'223	3'223		-
Affectation des réserves						-6'869	6'869	-
<i>Total des variations</i>	<i>11'934</i>	<i>62</i>	<i>-3'223</i>	<i>-</i>	<i>-3'223</i>	<i>-3'645</i>	<i>1'540</i>	<i>6'667</i>
Etat au 31.12.2025	22'093	2'377	12'304	12'000	24'304	37'549	230	86'553

L'Eawag n'applique pas la comptabilité de couverture (hedge accounting); il n'y a donc aucune opération sur des réserves provenant d'instruments de couverture.

La réserve infrastructure et administration comprend exclusivement l'épargne dédiée au projet de construction du nouveau bâtiment à Kastanienbaum qui, après avoir reçu l'autorisation de construire fin 2025, pourra être lancé l'année prochaine. Elle a été augmentée de 1 mio CHF en 2025. La réserve pour le retard dans la transformation du bâtiment de laboratoire a été dissoute en 2025, puisque la transformation a été achevée en 2025.

Tableau des flux de trésorerie

1'000 CHF	2025	2024	Annexe
Flux de trésorerie provenant des activités			
Résultat de l'exercice	-5'267	3'169	
Amortissements	3'138	2'421	16
Résultat financier non monétaire	-62	-183	12
Variation de l'actif circulant net	2'580	-644	
Variation des engagements nets de prévoyance	-146	-484	22
Variation des provisions	450	460	21
Variation des créances à long terme	708	1'240	14
Variation des fonds de tiers affectés	-3'108	2'356	23
Flux de trésorerie provenant des activités	-1'707	8'336	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Investissements			
Immobilisations corporelles	-5'018	-6'835	16
Immobilisations incorporelles	-	-	
Placements financiers à court et à long terme	-	-5'040	18
Total investissements	-5'018	-11'875	
Désinvestissements			
Immobilisations corporelles	36	54	16
Total désinvestissements	36	54	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-4'982	-11'821	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-	
Total flux de trésorerie	-6'689	-3'485	
Liquidités et placements à court terme en début de période	51'865	55'351	13
Total flux de trésorerie	-6'689	-3'485	
Liquidités et placements à court terme en fin de période	45'177	51'865	13

Annexe aux comptes annuels

1 Activité économique

L'Eawag est l'un des instituts de recherche sur l'eau les plus avancés dans le monde. La combinaison des sciences naturelles, de l'ingénierie et des sciences sociales permet une recherche globale sur l'eau qui va des écosystèmes aquatiques relativement intacts aux systèmes de gestion des eaux usées de haute technicité. L'Eawag offre aux professeurs, collaborateurs scientifiques et doctorants un environnement scientifique unique qui leur permet d'impliquer activement des groupes d'intérêt socio-économiques.

L'Eawag est un institut indépendant relevant du Domaine des EPF.

Des informations détaillées sur l'activité, la gestion et le reporting de l'Eawag sont disponibles dans le rapport de situation.

2 Bases de la présentation des comptes

Ces états financiers sont des comptes couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2025. Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF).

Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en milliers de francs (KCHF).

Bases légales

La présentation des comptes de l'Eawag repose sur les bases légales suivantes (directives et règlements compris) dans la version en vigueur à la clôture de l'exercice:

- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF, RS 414.110)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (Ordonnance sur le Domaine des EPF, RS 414.110.3)
- Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 8.0)

Normes comptables

Les comptes annuels de l'Eawag ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les règles comptables sur lesquelles ils reposent sont définies dans le Manuel comptable du Domaine des EPF (art. 34 Directives, Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF).

Normes IPSAS publiées mais pas encore appliquées

A la date de clôture du bilan de l'Eawag, les normes IPSAS suivantes ont été publiées.

Norme	Titre	Entrée en vigueur
IPSAS 47	Produits des activités ordinaires	01.01.2026
IPSAS 48	Charges de transfert	01.01.2026
IPSAS 49	Régimes de retraite	01.01.2026
Améliorations des normes IPSAS 2023		01.01.2026*
Modifications des normes IPSAS: interprétations spécifiques de l'IFRIC		01.01.2026
Leasing à des conditions préférentielles et autres accords transférant des droits sur des actifs (modifications dans les normes IPSAS 43, 47 et 48)		01.01.2027
IPSAS 50	Exploration et évaluation des ressources minérales. Frais de décapage dans la phase de production d'une mine à ciel ouvert (amendements à l'IPSAS 12)	01.01.2027
Définition du concept d'importance relative (modifications d'IPSAS 1, IPSAS 3 et du cadre conceptuel)		01.01.2027
Modifications des normes IPSAS suite à l'application d'IPSAS 46 Evaluation		01.01.2028
IPSAS 33	Première application des normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice (version adaptée)	01.01.2028

* pour les thèmes potentiellement pertinents pour l'Eawag

Les normes et améliorations susmentionnées ne seront pas appliquées de manière anticipée dans les comptes annuels actuels. L'Eawag analyse actuellement les conséquences attendues des normes suivantes sur les comptes annuels:

- IPSAS 47 Revenus remplace les normes actuelles IPSAS 9 Produits des opérations avec contrepartie directe, IPSAS 11 Contrats de construction à long terme et IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie. Cette nouvelle norme prévoit que, pour la comptabilisation, il faut déterminer si les produits sont issus d'un accord contraignant (binding arrangement) ou s'il n'existe pas d'accord de ce type. Un accord contraignant confère aux parties des droits et des obligations dont l'exécution peut être imposée par des moyens juridiques ou équivalents. Cette distinction influence aussi bien la date de la saisie des produits que l'inscription au bilan des actifs et des passifs liés à des transactions relatives aux produits. L'Eawag s'attend à des répercussions sur son bilan, en raison notamment des nouvelles directives sur la classification et la présentation des transactions relatives aux produits. Tant pour la recherche que pour les donations assorties de conditions en matière d'utilisation des fonds, il existe un nombre important de contrats qui sont inscrits au bilan selon IPSAS 23 et dont le montant total remplit les critères de comptabilisation d'une créance selon IPSAS 23. Dans le cas des contrats de recherche, l'exécution du contrat est souvent soumise à des conditions, ce qui entraîne la comptabilisation d'un engagement lié à des fonds de tiers affectés à long terme. Tous les contrats de recherche classés jusqu'à présent sous IPSAS 23 ainsi que de nombreux contrats de donation sont traités comme des accords contraignants (binding agreements) dans le cadre d'IPSAS 47. Les actifs et engagements résultant de ces accords ne sont donc indiqués qu'en cas de prestation différée ou de droit différé à une prestation. Les créances ne sont comptabilisées que si le droit à la rémunération n'est soumis à aucune condition. Les dons qui ont été comptabilisés sans condition selon IPSAS 23 sont classés comme des accords contraignants selon IPSAS 47 si les dispositions relatives à l'utilisation des fonds sont suffisamment spécifiques pour qu'il y ait des obligations de conformité. Le bilan de l'Eawag s'en trouve ainsi considérablement réduit.
- IPSAS 48 Charges de transferts contient des dispositions relatives à l'inscription au bilan et à la publication des charges de transfert et comble ainsi une lacune dans les normes IPSAS. Comme IPSAS 47 Revenus, IPSAS 48 repose sur le concept des accords contraignants. Pour comptabiliser les charges de transfert, il faut savoir si la transaction comprend un droit à l'exécution de l'engagement (par le destinataire du transfert). Ce droit invocable en justice est indiqué en tant qu'actif par l'auteur du transfert, puis comptabilisé en tant

que charge lorsque ce droit s'éteint. L'Eawag ne prévoit pas d'impact significatif sur le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Ces points sont toutefois en cours de clarification.

- Les contrats de location concessionnels et autres accords de transfert de droits sur des actifs donnent lieu à des adaptations des normes IPSAS 43, IPSAS 47 et IPSAS 48. Celles-ci traitent, entre autres, de l'application de ces normes aux accords d'utilisation d'immobilisations corporelles conclus à titre gratuit ou à des conditions non conformes au marché.
- Modifications des normes IPSAS: les interprétations spécifiques de l'IFRIC visent à réaliser l'objectif de l'IPSAS Board (IPSASB) consistant à étendre les normes IPSAS existantes à certaines interprétations précises déjà publiées par l'IFRS Interpretations Committee. Selon les cas, des adaptations peuvent être pertinentes pour l'Eawag sur la base d'IFRIC 1 Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires et IFRIC 14/IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction. Les clarifications requises sont en cours.
- Les modifications des normes IPSAS suite à l'application d'IPSAS 46 Evaluation marquent la fin de la deuxième étape du projet d'évaluation de l'IPSASB. Après la publication d'IPSAS 46 en mai 2023, l'IPSASB a analysé l'applicabilité de la valeur d'exploitation actuelle à certaines normes IPSAS. L'IPSASB est arrivé à la conclusion que la valeur d'exploitation actuelle devrait être introduite dans les normes IPSAS 12 Stocks et IPSAS 21 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie.

Premières applications des nouvelles IPSAS

- IPSAS 43 Contrats de location

L'Eawag a appliqué la norme IPSAS 43 Contrats de location pour la première fois le 1^{er} janvier 2025. Pour les preneurs de leasing, IPSAS 43 introduit une approche uniforme de l'inscription au bilan des contrats de leasing. Cette approche prévoit que, pour tous les contrats de leasing, il convient de comptabiliser les actifs pour les droits d'utilisation des actifs loués, d'une part, et les engagements pour les obligations de paiement contractées, d'autre part.

La première application de l'IPSAS 43 n'a pas eu d'impact sur les comptes annuels
- IPSAS 44 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

IPSAS 44 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées régit l'inscription au bilan et l'évaluation des actifs non courants détenus en vue de la vente et spécifie la présentation ainsi que la publication des activités abandonnées.

La première application de l'IPSAS 44 n'a pas eu d'impact sur les comptes annuels
- IPSAS 45 Immobilisations corporelles

IPSAS 45 Immobilisations corporelles remplace IPSAS 17, la norme traitant du même sujet jusqu'à présent. Cette nouvelle norme comprend un modèle d'évaluation supplémentaire («current operational value»). Elle intègre en outre l'obligation d'inscrire à l'actif et de publier les biens culturels qui répondent à la définition d'une immobilisation corporelle.

La première application de l'IPSAS 45 n'a pas eu d'impact sur les comptes annuels
- IPSAS 46 Evaluation

IPSAS 46 Evaluation introduit les principes applicables à la première évaluation ainsi qu'aux évaluations ultérieures pour toutes les normes IPSAS. Cette norme contient, d'une part, pour la première fois des lignes directrices générales concernant la valeur actuelle à indiquer et, d'autre part, un modèle d'évaluation supplémentaire («current operational value»), qui propose une base de calcul alternative pour certains actifs du secteur public. La première application d'IPSAS 46 n'a pas d'incidence directe significative sur le Domaine des EPF. Selon nos prévisions, les effets ne se feront sentir que lors de la deuxième étape du projet de l'IPSASB, qui porte sur les modifications des normes IPSAS résultant de l'application de la norme IPSAS 46 Evaluation (cf. la rubrique Normes IPSAS publiées mais pas encore appliquées dans la présente annexe).

3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation découlent des principes de présentation des comptes. Les comptes annuels reflètent fidèlement (true and fair view) la situation de l'Eawag sur le plan du patrimoine, des finances et des produits.

Les comptes se basent sur les valeurs d'acquisition historiques. Les exceptions à cette règle sont présentées dans les principes comptables suivants.

Les comptes annuels de l'Eawag font partie des comptes consolidés du Domaine des EPF.

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées dans une devise étrangère différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur le jour de la transaction.

A la date de clôture du bilan, les positions monétaires en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de la clôture et les positions non monétaires au cours en vigueur le jour de la transaction. Les différences de change qui en résultent sont saisies dans les produits financiers et les charges financières.

Les principales devises et leurs taux de change sont les suivants:

Monnaie	Unité	Taux de clôture au		Taux moyen	
		31.12.2025	31.12.2024	2025	2024
EUR	1	0.9305	0.9389	0.9370	0.9524
USD	1	0.7923	0.9063	0.8307	0.8801
GBP	1	1.0674	1.1364	1.0938	1.1251
JPY	1'000	5.0590	5.7680	5.5530	5.8150
SGD	1	0.6168	0.6642	0.6353	0.6588

Comptabilisation des produits

Chaque produit d'une entité est examiné pour savoir s'il s'agit d'une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) ou d'une transaction sans contrepartie (IPSAS 23). Le montant lié à une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) est comptabilisé au moment de la livraison de biens et de la fourniture de services. S'agissant des contrats relatifs à des projets, la part non encore fournie est comptabilisée dans les capitaux de tiers. Le produit est calculé et présenté en fonction de l'avancement du projet, sur la base des coûts relatifs à la période sous revue.

En cas de transaction sans contrepartie (IPSAS 23), il faut distinguer s'il existe ou non une obligation de prestation ou de remboursement. En présence d'une telle obligation, le montant correspondant est enregistré dans les capitaux de tiers lors de la conclusion du contrat et corrigé avec effet sur le résultat en fonction de l'avancement du projet sur la base des ressources utilisées.

Si la transaction ne présente ni contrepartie ni obligation de remboursement ou de prestation selon IPSAS 23, comme cela est généralement le cas pour les dons, le revenu est intégralement comptabilisé durant l'exercice sous revue. Les actifs nets et les capitaux propres de l'entité concernée augmentent d'autant.

Les produits sont structurés comme suit:

– Financement fédéral

Les contributions allouées au Domaine des EPF par la Confédération ou le Parlement comprennent la contribution financière de la Confédération (au sens strict) et la contribution de la Confédération aux loyers. Ces deux types de produits sont qualifiés de transactions sans contrepartie (IPSAS 23).

Les contributions de la Confédération sont comptabilisées durant l'année de leur versement. Les fonds issus de la contribution financière de la Confédération qui ne sont pas utilisés sont portés aux réserves dans les capitaux propres.

La contribution aux loyers correspond aux charges de loyers, dont le montant équivaut à un loyer théorique pour les bâtiments appartenant à la Confédération qu'utilise l'Eawag. Les charges de loyers figurent dans les charges de biens et services.

– Formation continue

Les produits provenant des contributions aux frais de formation continue certifiante et non certifiante, ainsi que les autres taxes administratives sont qualifiés de transactions avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont comptabilisés et régularisés à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

– Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

L'Eawag se voit verser de la part de multiples bailleurs de fonds des contributions liées à des projets dans le but d'encourager la formation et la recherche. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels. Selon leur nature, les contributions peuvent être qualifiées de transactions avec ou sans contrepartie.

– Dons et legs

Les produits provenant de dons et legs sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe (IPSAS 23). Les dons sans risque de remboursement, même partiel, sont généralement comptabilisés intégralement comme produits lors de la signature du contrat.

Font également partie des dons les prestations en nature, dont on distingue les catégories suivantes:

- Les prestations en nature sous forme de biens (goods in-kind) sont comptabilisées au moment de la signature du contrat et portées à l'actif conformément aux prescriptions en vigueur.
- Les droits d'utilisation d'actifs obtenus (donated rights) au sens d'un leasing opérationnel sont comptabilisés en charges et produits, ceux résultant d'un leasing financier sont évalués à leur juste valeur (fair value) à la conclusion du contrat, lorsque cette valeur est connue, et sont amortis sur la durée d'utilisation. En cas d'obligation de prestation, un passif est comptabilisé et le produit est réalisé par année, selon les prestations reçues. En l'absence d'obligation de prestation, le produit est entièrement réalisé lors de l'activation de l'actif immobilisé.
- Les prestations en nature obtenues sous forme de services (services in-kind) ne sont pas comptabilisées mais présentées dans l'annexe et commentées si elles sont significatives.

Compte tenu de leur nombre élevé et de la difficulté de les recenser, séparer et évaluer, les droits d'utilisation ainsi que les prestations de services en nature fournis dans le cadre de contrats de recherche ne sont pas comptabilisés. Seule une description générale de l'activité de recherche est disponible en annexe.

– Autres produits

Les autres produits de prestations de services ainsi que les produits des immeubles sont notamment qualifiés d'autres produits. Ces produits sont classés comme des produits avec contrepartie directe (IPSAS 9). Ils sont comptabilisés et régularisés à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

Liquidités et placements à court terme

Les liquidités et les placements à court terme comprennent les caisses, les comptes à vue et les placements à terme auprès d'instituts financiers, ainsi que les fonds placés auprès de la Confédération lorsque leur durée totale ou résiduelle au moment de l'acquisition est de moins de 90 jours. Les liquidités et placements à court terme sont évalués à la valeur nominale.

Créances

Les créances provenant de transactions avec contrepartie (livraisons de biens et prestations de services) et sans contrepartie directe sont présentées séparément dans le bilan.

Dans le cas des créances sans contrepartie (IPSAS 23) telles que celles résultant de projets de recherche financés par le FNS, Innosuisse, la Commission européenne ou d'autres bailleurs de fonds, l'obtention des fonds concernant l'ensemble du projet définis par contrat est considérée comme certaine. Pour cette raison, la somme totale du projet est généralement comptabilisée en tant que créance au moment de la conclusion du contrat, dans la mesure où la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Si les critères de comptabilisation ne peuvent pas être remplis, le financement est indiqué dans les créances conditionnelles.

Les créances à long terme de plus de 10 mio CHF sont portées au bilan à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont comptabilisés linéairement sur toute la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation Institution de recherche
Immobilisations corporelles immobilières	
Terrains	Illimitée
Aménagements spécifiques au locataire jusqu'à 1 mio CHF	10 ans
Aménagements spécifiques au locataire à partir de 1 mio CHF	selon les composants ¹
Constructions et bâtiments	selon les composants ²
Biotopes et géotopes	Illimitée
Immobilisations corporelles mobilières	
Machines, équipements, appareils, outillages	5–10 ans
Véhicules, aéronefs, bateaux, etc.	4–7 ans
Mobilier	5–10 ans
Informatique et communications	3–7 ans
Installations techniques d'exploitation (grands instruments de recherche)	10–40 ans ³

¹ Pour les immobilisations dont la valeur d'acquisition est supérieure ou égale à 1 mio CHF, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément si elles représentent une proportion significative du total de la valeur d'acquisition en raison de durées d'utilisation différentes (approche par composants).

² La durée d'utilisation d'un bâtiment dépend du type de construction, de son affectation et de sa structure (20–100 ans).

Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties.

³ On ne pourra s'écarter de cette pratique qu'exceptionnellement.

Les aménagements spécifiques à l'utilisateur et les installations dans des locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation prévue ou sur la durée restante du bail à loyer si celle-ci est plus courte.

Pour les entrées d'immobilisations corporelles dont la valeur d'acquisition est supérieure ou égale à 1 mio CHF, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément si elles représentent une proportion significative du total de la valeur d'acquisition en raison de durées de vie différentes (approche par composants).

Les investissements (rénovations majeures, modernisations, etc.) qui entraînent une plus-value des immobilisations corporelles ou rallongent leur durée d'utilisation sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilisation économique estimée.

La valeur résiduelle des immobilisations corporelles mises au rebut ou vendues est sortie du bilan. La date de sortie correspond au moment du changement de propriété de l'objet. Les bénéfices ou pertes découlant de la sortie de l'objet sont saisis comme des produits ou des charges d'exploitation.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production. Les logiciels informatiques standards sont amortis linéairement sur trois ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sous forme linéaire sur une durée individuelle à déterminer sur la période couvrant la durée d'utilisation estimée.

Dépréciations d'actifs non financiers (immobilisations corporelles et incorporelles)

Les immobilisations corporelles et incorporelles font annuellement l'objet d'une analyse sous l'angle d'une possible perte de valeur. En cas de signes concrets, on procède à un test de dépréciation. Si la valeur comptable dépasse durablement la valeur d'usage ou le produit net de la vente, la différence est prise en compte avec effet sur le résultat.

Actifs financiers

L'Eawag inscrit au bilan les corrections de valeur concernant les pertes sur créances attendues (ECL) pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Il calcule les corrections de valeur sur créances à hauteur des pertes sur créances attendues sur la durée de vie de l'actif concerné (approche simplifiée). Pour les instruments financiers suivants, la correction de valeur est calculée à hauteur de la perte sur créances attendue à 12 mois (approche à trois niveaux):

- Prêts avec faible risque de défaut à la date de clôture du bilan, et
- Avoirs bancaires pour lesquels le risque de défaut n'a pas augmenté de manière significative depuis l'évaluation initiale.

Les corrections de valeur sur créances avec contrepartie et sur créances sans contrepartie sont toujours évaluées à hauteur de la perte sur créances attendue sur la durée de vie (approche simplifiée) au moyen d'une matrice de correction de valeur pour les portefeuilles de créances. Dans certains cas, une créance ne peut pas être attribuée à un portefeuille et est donc évaluée séparément. La probabilité de défaut est basée sur des valeurs empiriques, complétées si possible par des données actuellement observables et par une hypothèse quant à l'évolution future. Aucune correction de valeur n'est comptabilisée sur la part pour laquelle une obligation de prestation selon IPSAS 23 est encore inscrite au passif.

Afin de déterminer si le risque de défaut d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis l'évaluation initiale et d'évaluer les pertes sur créances attendues, l'Eawag tient compte d'informations appropriées, pertinentes, fiables et disponibles rapidement à peu de frais. Cela inclut des informations et analyses tant quantitatives que qualitatives reposant sur des expériences passées de l'Eawag et sur des estimations fondées y compris, si possible, sur des informations prospectives. L'Eawag part entre autres du principe que le risque de défaut d'un actif financier a augmenté de manière significative lorsque cet actif est échu depuis plus de 30 jours.

Présentation de la dépréciation pour les pertes sur créances attendues dans le bilan

Les dépréciations sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Utilisation des dépréciations

La valeur comptable brute d'un actif financier est décomptabilisée lorsqu'après une estimation adéquate, l'Eawag ne considère pas que cet actif soit complètement ou partiellement réalisable. Pour ce faire, l'Eawag procède à une estimation individuelle du moment et du montant de la dépréciation. Dans ce contexte, l'Eawag s'attend à ce que l'actif financier concerné puisse être encaissé. Si l'Eawag ne prévoit pas d'encaissement significatif, le montant de la dépréciation est utilisé et l'actif en question est décomptabilisé.

Leasings

Contrats de leasing (méthode utilisée à compter du 1^{er} janvier 2025)

Au début d'un contrat, une évaluation est effectuée pour déterminer si celui-ci constitue un contrat de leasing ou s'il en comprend un. Tel est le cas lorsque le contrat donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié contre paiement pour une durée déterminée.

Preneur de leasing

A la date de mise à disposition, on comptabilise un actif pour le droit d'utilisation accordé et un engagement de leasing. Lorsqu'un contrat de leasing comprend à la fois des composantes locatives et non locatives, une composante locative et la composante non locative correspondante sont portées au bilan en tant que composante locative unique.

Le droit d'utilisation est initialement évalué à un coût d'acquisition correspondant à la première évaluation de l'engagement de leasing. Il est ajusté en fonction des paiements effectués à la date de mise à disposition ou avant cette date, auxquels s'ajoutent les coûts devant être comptabilisés selon IPSAS 43. Par la suite, le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire à partir de la date de mise à disposition et jusqu'à la fin de la durée du leasing. Le droit d'utilisation est en outre corrigé régulièrement pour tenir compte des éventuelles dépréciations.

L'engagement de leasing est initialement évalué à la valeur actuelle des redevances de leasing qui n'ont pas encore été payées à la date de mise à disposition et actualisées sur la base du taux d'intérêt sous-jacent au contrat de leasing, ou, si celui-ci ne peut pas être déterminé facilement, sur la base du taux marginal d'endettement. Le taux marginal d'endettement se fonde sur les taux d'intérêt sans risques de la Confédération, qui sont adaptés en fonction de différents facteurs, y compris le type d'actif.

Les redevances de leasing prises en compte dans l'évaluation de l'engagement de leasing comprennent les paiements fixés contractuellement, y c. les paiements fixes en substance ainsi que les redevances de leasing variables si elles sont couplées à un indice ou à un taux (d'intérêt). L'engagement comprend en outre les redevances de leasing pour les options de prolongation s'il est suffisamment sûr qu'elles seront exercées et les pénalités financières en cas de résiliation anticipée du contrat de leasing, sauf s'il est suffisamment sûr que celui-ci ne sera pas résilié de façon prématurée.

L'engagement de leasing est évalué à la valeur comptable amortie à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est réévalué lorsque les redevances de leasing à venir sont modifiées en raison d'une variation des taux d'intérêt ou des indices, ou que l'estimation relative à l'exercice d'une option de prolongation ou de résiliation change. Il est indiqué dans le bilan sous les engagements financiers.

Les contrats de leasing à court terme, dont la durée maximale ne dépasse pas douze mois à la date de la mise à disposition, ne sont pas inscrits au bilan. Les redevances de leasing en lien avec ces contrats de leasing sont comptabilisées comme des charges de façon linéaire.

Bailleur

Lorsque l'Eawag assume le rôle de bailleur, il détermine au début de chaque contrat s'il s'agit d'un leasing financier ou d'un leasing opérationnel. Pour ce faire, une estimation globale est effectuée afin de déterminer si l'ensemble des opportunités et des risques liés à la propriété de l'actif sous-jacent sont essentiellement transférés avec le contrat de leasing. Si tel est le cas, le contrat de leasing est considéré comme un leasing financier. Dans le cas contraire, il est considéré comme un leasing opérationnel.

En cas de sous-location, le leasing principal et la sous-location sont évalués séparément. Le contrat de sous-location est évalué sur la base du droit d'utilisation issu du contrat de leasing principal.

Méthode utilisée avant le 1^{er} janvier 2025

Les contrats de leasing portant sur des immeubles, des équipements, d'autres immobilisations corporelles et véhicules, pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée à l'Eawag, sont considérés comme du leasing financier. Au début du contrat de leasing, l'actif et l'engagement découlant d'un leasing financier sont saisis à la juste valeur de l'objet loué ou à la valeur actuelle des redevances minimales de leasing, si celle-ci est inférieure. Chaque redevance de leasing est décomposée en amortissement et en charge d'intérêt. La part d'amortissement est déduite de l'engagement de leasing capitalisé. L'amortissement du bien en leasing s'opère par le biais de la durée d'utilisation économique ou, si le transfert de propriété n'est pas garanti à la fin de la durée du leasing, par la durée contractuelle plus courte. Les autres contrats de leasing pour lesquels l'Eawag est le preneur de leasing ou le bailleur sont comptabilisés comme leasing opérationnel. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan mais dans le compte de résultat en tant que

charges dans la période concernée. Les terrains et les bâtiments faisant l'objet d'une location sur le long terme sont évalués séparément.

Placements financiers et prêts

A l'Eawag, un actif financier est classifié et évalué comme suit lors de sa comptabilisation initiale:

- Au coût amorti (CA):
 - Il s'agit ici d'instruments de dette détenus pour encaisser des flux de paiement contractuels qui sont exclusivement des paiements du principal ou d'intérêts. Cela inclut principalement les prêts et les dépôts à terme.
 - Les prêts accordés et les dépôts à terme sont portés au bilan soit au coût amorti (valeur nominale inférieure à 10 mio CHF ainsi que prêts et dépôts à court terme supérieurs ou égaux à 10 mio CHF) soit au coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs (prêts et dépôts à long terme supérieurs ou égaux à 10 mio CHF).
 - Le coût amorti est réduit par le montant des dépréciations. Les produits des intérêts, gains et pertes de change ainsi que les dépréciations sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation sont comptabilisés avec effet sur le résultat.
- Avec effet sur le résultat à la juste valeur (FV compte de résultat):
 - Les actifs financiers détenus dans le but d'être négociés ainsi que les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur avec effet sur le résultat. Les fluctuations de valeur et les dividendes sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Immeubles détenus en tant qu'investissement financier

L'Eawag ne possède aucun bien immobilier détenu comme investissement financier.

Engagements courants

La comptabilisation des engagements courants intervient normalement lors de l'entrée de la facture. En outre, cette position comprend des comptes courants envers des tiers (notamment les assurances sociales). L'évaluation est faite à la valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'un engagement actuel est dû à un événement du passé, qu'une sortie de fonds est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Régimes de prévoyance à prestations définies

Les engagements nets de prévoyance figurant au bilan sont évalués selon les méthodes d'IPSAS 39. Ils correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance à prestations définies (defined benefit obligation, DBO), moins les actifs du régime à la valeur de marché. La caisse de prévoyance et les assurés du Domaine des EPF sont décrits au point 22 Régimes de prévoyance à prestations définies.

Les engagements de prévoyance et les services rendus sont déterminés chaque année par des experts externes selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées («méthode PUC»). Le calcul est réalisé sur la base des données des assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et à l'aide de paramètres démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et financiers (évolution des salaires ou des rentes, taux d'intérêt, etc.). Les valeurs calculées sont par la suite actualisées à la date de l'évaluation, en appliquant un taux d'actualisation. Les modifications de l'évaluation des conditions-cadres économiques peuvent avoir des conséquences majeures sur les engagements de prévoyance.

Les obligations de prévoyance ont été établies sur la base de l'effectif actuel des assurés de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF au 31 octobre 2025 et à l'aide des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2025 (p. ex. LPP 2020), en tenant compte des plans de prévoyance de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Les résultats ont été ensuite actualisés au 31 décembre 2025, à l'aide des flux financiers estimés au pro rata. Les valeurs marchandes des actifs du régime sont utilisées en tenant compte de la performance estimée au 31 décembre 2025.

La prise en compte du Risk Sharing (partage des risques) dans l'évaluation des engagements de prévoyance se fait dans le cadre d'une évaluation en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les autres hypothèses financières et démographiques, il s'agit d'hypothèses émises du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, on vérifie si une lacune de financement structurelle selon la LPP, actuelle ou future, peut être établie. Si tel est le cas, d'éventuelles mesures liées aux prestations (abaissement du taux de conversion et mesures d'accompagnement telles que versement d'avoires de vieillesse, adaptation des cotisations) sont prises en compte dans les calculs. Une éventuelle lacune de financement résiduel selon IPSAS est réparti dans un second temps de manière arithmétique entre l'employeur et les employés. On formule alors l'hypothèse que, conformément à l'échelonnement actuel des cotisations d'épargne réglementaires, la part de ce déficit de financement prise en charge par l'employeur est limitée à 64%. La part prise en charge par les employés est répartie de manière forfaitaire en une part acquise et une part à acquérir en fonction des années de service passées et de celles prévues pour l'avenir. La part déjà acquise diminue la valeur actuelle des engagements de prévoyance de l'employeur, tandis que la part à acquérir réduit les coûts futurs des services rendus de l'employeur.

Depuis l'introduction du Risk Sharing, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du Risk Sharing ne sont plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

L'éventuel actif net de prévoyance résultant d'un régime à prestations définies est comptabilisé à la valeur la plus faible entre l'excédent de couverture (après déduction d'une contribution des employés de 50%) et la valeur actuelle d'un avantage économique sous la forme de remboursements ou de réductions de futurs paiements de cotisations («Asset Ceiling» / plafonnement des actifs).

Dans le compte de résultat, les charges en cours liées aux services rendus, le coût des services passés résultant de modifications de plans, les bénéfices et les pertes issus des indemnités du plan, les coûts administratifs ainsi que les intérêts des engagements nets de prévoyance figurent dans les charges de personnel.

Les modifications et les réductions de plans de prévoyance sont imputées directement au compte de résultat, dans la mesure où elles ont conduit à des droits acquis durant la période au cours de laquelle elles surviennent. Les bénéfices et pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements dans le cadre de plans à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, pour la période où ils ont été réalisés.

Fonds de tiers affectés

Les engagements résultant des projets, qui résultent de transactions sans contrepartie (IPSAS 23), sont présentés au bilan comme fonds de tiers affectés. Ils sont classifiés exclusivement dans les capitaux de tiers à long terme puisque ces projets durent en général plusieurs années et que, dans la plupart des cas, la part à court terme de l'engagement ne peut pas être déterminée en raison de la nature des projets.

L'évaluation à la date de clôture du bilan se fait sur la base des obligations de prestation en cours. Elles représentent la différence entre les montants de projets convenus et les prestations effectivement fournies à la date de clôture du bilan.

Capitaux propres

Les actifs nets ou les capitaux propres représentent l'intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous les engagements. La structure des capitaux propres est la suivante:

- Réserves de réévaluation (opérations sans incidence sur le résultat)
 - Cette position comprend les réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance. Les bénéfices et les pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements découlant des engagements de prévoyance et des actifs du plan sont comptabilisés dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat.

- Dons, soutiens financiers et cofinancements

Cette position comprend les fonds de tiers non encore utilisés provenant de dons, de legs ainsi que d'autres types de soutiens financiers, qui sont soumis à conditions mais ne sont pas considérés comme des capitaux de tiers. Il s'agit exclusivement de fonds provenant de transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Les revenus générés par les placements issus des fonds de tiers et les réserves constituées pour les fluctuations de valeur du portefeuille de titres (capital-risque) sont également comptabilisés dans cette catégorie.

L'Eawag ne dispose ni de réserves provenant de donations ni de cofinancements et ne fait figurer à ce poste que les résultats de la gestion des fonds de tiers.

- Réserves avec affectation interne

- Réserves affectées en interne à des projets de formation et de recherche

Cette position montre qu'il existe différents engagements internes et que des réserves correspondantes doivent être constituées afin de couvrir ces engagements internes.

- Réserves liées à des projets concernant les infrastructures et l'administration

Cette position comprend les réserves constituées pour les projets de construction ayant subi des retards et dans le cadre de plans d'épargne spécifiques destinés à des projets d'infrastructure concrets et des projets d'administration.

- Réserves sans affectation

Les réserves libres comprennent les fonds non utilisés qui, conformément aux normes IPSAS, ne sont pas soumis à des conditions contractuelles ou internes. Il n'existe pas d'affectation liée à une période ou à un objectif particulier.

Les réserves doivent avoir été réalisées. Leur constitution et leur dissolution interviennent au sein des capitaux propres.

- Excédent/déficit de bilan

Cette position présente l'état des résultats cumulés à la date du bouclage. Elle se compose du résultat reporté, du résultat de l'exercice, des augmentations ou diminutions (transferts durant l'exercice sous revue) des dons, soutiens financiers et cofinancements, des réserves d'entités associées et des affectations ou dissolutions de réserves (affectation du résultat).

Le report de résultat varie chaque année dans le cadre de l'affectation du résultat. La part non encore répartie du résultat figure dans le résultat de l'exercice.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles

Un engagement conditionnel est un engagement possible résultant d'un événement passé dont l'existence doit être préalablement confirmée par un événement futur dont la survenance ne peut être influencée. Ou bien il s'agit d'un engagement actuel résultant d'un événement passé, dont la survenance est possible mais peu probable ou qui ne peut être porté au bilan par manque de critères de mesure fiables (les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis).

Une créance conditionnelle est une position de l'actif découlant d'un événement passé dont l'existence doit d'abord être attestée par un événement futur. La survenance de cet événement ne peut être influencée.

Engagements contractuels

Les engagements contractuels sont présentés dans l'annexe quand ils se basent sur des événements survenus avant la date de clôture, qui, après cette date, donneront certainement lieu à des engagements vis-à-vis de tiers et dont le montant peut être défini de façon fiable.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La présentation se fait selon la méthode indirecte. Cela signifie que le flux de

trésorerie opérationnel se base sur le résultat de l'exercice, corrigé des flux de valeur qui ne déclenchent aucun flux de trésorerie direct. Le «total flux de trésorerie» correspond à la variation du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme».

4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management

Incertitudes relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

L'établissement des comptes annuels implique le recours à des estimations et des hypothèses conformément à des principes comptables généralement reconnus, dans le cadre desquels le management dispose d'une certaine marge d'appréciation. Bien que ces estimations aient été réalisées selon les connaissances actuelles des organes de direction, il se peut que la réalité diffère des estimations.

Cela concerne notamment les cas suivants:

- Durée d'utilisation et perte de valeur d'immobilisations corporelles
La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est définie et contrôlée périodiquement sur la base de données techniques actuelles et des expériences passées. Une modification de l'estimation peut avoir des conséquences sur la valeur des amortissements futurs et, par conséquent, sur la valeur comptable.

Les estimations effectuées régulièrement dans le cadre de tests de dépréciation peuvent engendrer des réductions de la valeur comptable (dépréciation ou impairment).
- Durée du contrat de leasing et nécessité de déterminer si l'exercice des options de prolongation est suffisamment sûr
La durée du leasing influence le montant des droits d'utilisation et des engagements de leasing. Elle est estimée en tenant compte des options de prolongation et de résiliation si leur exercice est considéré comme suffisamment sûr. Une réévaluation est effectuée en cas de changements importants des circonstances pouvant être contrôlés par le preneur. Cette estimation peut différer de la durée de location effective.
- Provisions, créances conditionnelles et engagements conditionnels
L'évaluation des provisions, des créances conditionnelles et des engagements conditionnels comporte une marge d'appréciation importante en ce qui concerne la probabilité et le volume des entrées et sorties de fonds. Par conséquent, les flux de trésorerie effectifs peuvent être plus ou moins importants.
- Régimes de prévoyance à prestations définies
Le calcul des engagements nets de prévoyance ou de l'actif net de prévoyance repose sur des hypothèses actuarielles à long terme pour les engagements de prévoyance et pour le rendement attendu des actifs du régime. Ces hypothèses peuvent diverger de l'évolution future réelle. La détermination du taux d'actualisation et des évolutions futures pour les salaires et les rentes, ainsi que l'évolution démographique (espérance de vie future, invalidité, probabilité de départ) et les hypothèses relatives au partage des risques entre employeur et employés (Risk Sharing) sont des éléments significatifs de l'évaluation actuarielle.
- Taux d'actualisation
Pour l'escompte des créances, engagements et provisions, des taux d'actualisation uniformes ont été définis. Ils se fondent sur un taux sans risque ainsi que sur un facteur de solvabilité. En raison de la situation actuelle en matière d'intérêts, ces taux d'actualisation sont toutefois sujets à certaines incertitudes.
- Correction de valeur pour les pertes sur créances attendues
Concernant l'évaluation de la correction de valeur liée aux pertes sur créances attendues au niveau des créances sur transactions sans contrepartie et des créances sur transactions avec contrepartie, les

hypothèses-clés permettant de calculer les probabilités de défaut sont soumises à des incertitudes en termes d'évaluation.

Appréciations du management relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

Aucune estimation du management en la matière n'a eu d'influence notable sur les comptes annuels, aussi bien durant l'exercice de référence que durant l'exercice précédent.

5 Financement fédéral

Contribution financière de la Confédération

1'000 CHF	2025	2024
Contribution financière de base de la Confédération	54'896	58'536
Financements incitatifs et d'aide au démarrage du Conseil des EPF	206	896
Financement des projets stratégiques au sens du message FRI	731	556
Divers	–	–500
Transfert à charge du crédit	1'150	4'020
Transfert de crédit au sein du domaine des EPF	–90	–21
Contribution financière de la Confédération	56'893	63'488

La contribution financière de la Confédération a été employée pour atteindre les objectifs stratégiques conformément au mandat de prestations 2025–2028.

L'année précédente, le poste Divers se compose du transfert de fonds à l'institut apparenté Empa pour la réorganisation de l'ensemble du campus de recherche.

Le transfert de crédit à la charge du crédit d'investissement résultait surtout du retard de divers projets (not. installations PV, remplacement de tubes fluorescents et aire de lavage de bateaux à Kastanienbaum).

Contribution aux loyers

1'000 CHF	2025	2024
Contribution aux loyers	3'502	3'446

La contribution de la Confédération aux loyers sert à couvrir les charges entraînées par la location de bâtiments appartenant à la Confédération. Le total de la contribution aux loyers dans le Domaine des EPF est alloué par l'Etat-major Immobilier du Conseil des EPF aux différentes institutions qui en font partie selon une clé de répartition.

6 Formation continue

1'000 CHF	2025	2024
Formation continue	138	160

Ces ressources sont principalement constituées des recettes générées par les cours PEAK, par d'autres cours et par la journée d'information de l'Eawag.

7 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques

1'000 CHF	2025	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	2024	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9
Fonds national suisse (FNS)	9'125	9'125	–	7'293	7'293	–
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	412	412	–	372	372	–
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	6'264	1'262	5'001	7'062	1'412	5'650
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	838	838	–	1'003	1'003	–
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	871	–	871	1'080	–	1'080
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	2'561	1'486	1'075	1'853	1'054	799
Total des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques	20'071	13'124	6'947	18'663	11'134	7'529

Les projets d'enseignement et de recherche sont en règle générale des projets pluriannuels (s'étendant sur 3 à 5 ans environ).

Dans l'exercice 2025, 741 KCHF ont été inclus dans les programmes-cadres de recherche européens sur les fonds directement alloués par la Confédération (SEFRI) pour des mesures transitoires (Horizon Europe) (contre 749 KCHF en 2024).

Le Fonds national suisse contient des moyens versés indirectement par la Confédération (SEFRI) pour les mesures transitoires Horizon Europe d'un montant de 1'075 KCHF (année précédente: 119 KCHF)

8 Autres produits

1'000 CHF	2025	2024
Licences, brevets	21	17
Ventes de biens	5	5
Produits des immeubles	374	390
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	–	10
Autres produits divers	202	388
Total autres produits	603	811

Les produits des immeubles incluent avant tout les recettes locatives découlant de la location d'appartements situés dans la résidence d'hôtes ainsi que la location du bâtiment du pavillon pour enfants à la fondation kihz, responsable de l'exploitation de la crèche sur le campus.

Les autres produits divers résultent d'un certain nombre de petites sommes.

9 Charges de personnel

1'000 CHF	2025	2024
Corps professoral	–	–
Personnel scientifique	33'741	31'949
Personnel technique et administratif, apprenant.es, stagiaires	18'777	18'217
APG, Suva et autres remboursements	–389	–258
Total salaires du personnel	52'129	49'908
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/Amat	3'152	3'028
Charges de prévoyance nettes	5'858	5'417
Assurance maladie et accident Suva (AP, ANP, IJ)	135	128
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF / LAFam)	572	543
Total assurances sociales et charges de prévoyance	9'716	9'116
Autres prestations de l'employeur	–220	–213
Personnel temporaire	63	14
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	382	334
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	68	126
Autres charges de personnel	1'197	1'113
Total charges de personnel	63'336	60'399

L'augmentation du total des salaires est conforme aux attentes et résulte presque entièrement de recrutements dus au développement des projets de recherche.

10 Charges de biens et services

1'000 CHF	2025	2024
Charges de matériel et de marchandises	2'969	3'795
Coûts des locaux	5'916	6'103
Autres charges d'exploitation	10'996	10'615
Total charges de biens et services	19'881	20'514

La hausse des dépenses de matériel et de marchandises l'année précédente est principalement due à des projets de recherche spécifiques pour lesquels du matériel non activable (p. ex. capteurs) a été acheté.

11 Charges de transfert

1'000 CHF	2025	2024
Bourses et autres contributions aux étudiant.es et doctorant.es	–	–
Contributions à des projets de recherche	165	251
Autres charges de transfert	–	–
Total charges de transfert	165	251

L'Eawag coopère dans divers projets de recherche avec d'autres institutions publiques (universités, hautes écoles, etc.)

12 Résultat financier

1'000 CHF	2025	2024
Produits financiers		
Produits des intérêts	62	183
Bénéfices de change	41	49
Autres produits financiers	–	–
Total produits financiers	103	233
Charges financières		
Charges d'intérêts	–	–
Pertes de change	50	41
Autres charges financières	5	6
Total charges financières	55	46
Total résultat financier	47	186

Les produits des intérêts comprend exclusivement les produits des placements auprès de la Confédération.

13 Liquidités et placements à court terme

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	42	22
Poste	3'832	1'597
Banque	303	246
Placements à court terme (<90 jours)	41'000	50'000
Total liquidités et placements à court terme	45'177	51'865

Les placements à court terme sont effectués à 100% auprès de la Confédération. Ceux-ci ne rapportent aucuns intérêts.

Les liquidités et placements à court terme ne sont soumis à aucune restriction de disponibilité.

14 Créances

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur transactions sans contrepartie		
Créances résultant de contrats de financement de projets et donations	21'882	26'449
Autres créances	22	334
Corrections de valeur	-1	-1
Total créances sur transactions sans contrepartie	21'903	26'781
dont à court terme	10'223	14'394
dont à long terme	11'680	12'388
Créances sur transactions avec contrepartie		
Créances résultant de livraisons et prestations	846	1'092
Autres créances	38	22
Corrections de valeur	-5	-5
Total créances sur transactions avec contrepartie	879	1'108
dont à court terme	879	1'108
dont à long terme	-	-

Au cours de l'exercice considéré et de l'exercice précédent, aucune perte sur créances n'a été enregistrée.

Le montant des créances exigibles depuis plus de 30 jours s'élève à 218 KCHF.

15 Actifs de régularisation

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts	-	-
Charges payées d'avance	2'277	2'261
Autres actifs de régularisation	406	242
Total actifs de régularisation	2'683	2'503

Les charges prépayées comprennent essentiellement les frais annuels payés d'avance pour les bases de données de la bibliothèque sur la base de contrats.

Les autres actifs de régularisation sont liés aux projets en cours avec contrepartie (IPSAS 9).

16 Immobilisations corporelles et incorporelles

1'000 CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles mobilières en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Aménagements spécifiques au locataire	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeurs d'acquisition									
Etat au 01.01.2025	35'504	715	897	37'116	26'314	7'369	33'684	70'800	215
Entrées	2'446	44	977	3'467	157	1'395	1'551	5'018	–
Reclassements	1'068	–	–1'068	–	8'764	–8'764	–	–	–
Sorties	–320	–12	–	–333	–1'748	–	–1'748	–2'080	–
Etat au 31.12.2025	38'697	747	807	40'250	33'488	–	33'488	73'738	215
Corrections de valeur cumulées									
Etat au 01.01.2025	28'227	641	–	28'867	17'725	–	17'725	46'592	170
Amortissements	1'791	54	–	1'844	1'267	–	1'267	3'111	27
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–284	–12	–	–296	–1'748	–	–1'748	–2'044	–
Etat au 31.12.2025	29'733	683	–	30'415	17'244	–	17'244	47'659	197
Valeur figurant au bilan au 31.12.2025	8'964	64	807	9'835	16'244	–	16'244	26'079	18

L'Eawag ne dispose d'aucun biens culturels.

Il n'existe aucune restriction de disponibilité et aucune immobilisation corporelle ou incorporelle n'est mise en gage.

Les aménagements se trouvent dans les immeubles et sur les terrains appartenant à la Confédération.

Le reclassement des immobilisations incorporelles en chantier concerne principalement l'achèvement des transformations du bâtiment de laboratoire.

1'000 CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles mobilières en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Aménagements spécifiques au locataire	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeurs d'acquisition									
Etat au 01.01.2024	35'255	679	203	36'136	25'953	2'900	28'853	64'990	215
Entrées	1'125	36	843	2'004	307	4'524	4'830	6'835	–
Reclassements	148	–	–148	–	55	–55	–	–	–
Sorties	–1'025	–	–	–1'025	–	–	–	–1'025	–
Etat au 31.12.2024	35'504	715	897	37'116	26'314	7'369	33'684	70'800	215
Corrections de valeur cumulées									
Etat au 01.01.2024	27'497	582	–	28'080	17'089	–	17'089	45'168	144
Amortissements	1'678	59	–	1'736	636	–	636	2'372	27
Dépréciations	22	–	–	22	–	–	–	22	–
Sorties	–971	–	–	–971	–	–	–	–971	–
Etat au 31.12.2024	28'227	641	–	28'867	17'725	–	17'725	46'592	170
Valeur figurant au bilan au 31.12.2024	7'277	74	897	8'249	8'590	7'369	15'959	24'208	44
dont objets en leasing	–	–	–	–	–	–	–	–	–

17 Droits d'utilisation activés

L'Eawag n'a pas de contrats de leasing à long terme qui doivent être activés en tant que droits d'utilisation.

Les charges relatives aux contrats de leasing à court terme s'élevaient à CHF 127'308 en 2025 et sont comprises dans les charges de locaux (voir annexe 10).

18 Placements financiers et prêts

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Placements financiers et prêts à court terme		
Autres actifs	33'892	33'830
Prêts	–	–
Total placements financiers et prêts à court terme	33'892	33'830
Placements financiers et prêts à long terme		
Total placements financiers et prêts à long terme	40	40

Les placements financiers à court terme comprennent exclusivement les placements financiers effectués conformément à l'accord conclu entre l'AFF et le Conseil des EPF concernant les relations entre l'AFF et le Conseil des EPF en matière de trésorerie. Il s'agit de sommes déjà encaissées sur des fonds de tiers qui sont placées provisoirement auprès de la trésorerie de la Confédération jusqu'à leur utilisation à des fins d'enseignement et de recherche.

L'accroissement correspond aux produits d'intérêts crédités.

19 Engagements courants

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant de livraisons et prestations	780	1'259
Engagements envers des assurances sociales	1'115	1'192
Autres engagements courants	571	2'077
Total engagements courants	2'466	4'529

Les autres engagements courants comprennent principalement les impôts à la source à verser qui n'ont pas encore été facturés. Au cours de l'exercice, tous les décomptes des années précédentes sont arrivés et ont été compensés.

20 Passifs de régularisation

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts	–	–
Produits perçus à l'avance	1'086	843
Autres passifs de régularisation	949	770
Total passifs de régularisation	2'035	1'613

Les produits perçus à l'avance comprennent principalement les recettes issues de projets avec contrepartie (IPSAS 9) qui ne sont à inscrire en tant que produits que depuis la nouvelle période comptable.

21 Provisions

Aperçu

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Vacances et heures supplémentaires	3'775	3'393
Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	2'119	2'051
Autres provisions	–	–
Total provisions	5'894	5'444

Variation 2025

1'000 CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Autres provisions	Total provisions
Etat au 01.01.2025	3'393	2'051	–	5'444
Constitution	382	326	–	708
Dissolution	–	–	–	–
Utilisation	–	–258	–	–258
Etat au 31.12.2025	3'775	2'119	–	5'894
dont à court terme	3'775	–	–	3'775
dont à long terme	–	2'119	–	2'119

Variation 2024

1'000 CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Autres provisions	Total provisions
Etat au 01.01.2024	3'059	1'925	–	4'984
Constitution	334	377	–	711
Dissolution	–	–	–	–
Utilisation	–	–251	–	–251
Etat au 31.12.2024	3'393	2'051	–	5'444
dont à court terme	3'393	–	–	3'393
dont à long terme	–	2'051	–	2'051

Les autres prestations en faveur du personnel considérées conformément à la norme IPSAS 39 concernent les primes d'ancienneté. Elles sont calculées au pro rata temporis en tenant compte des fluctuations.

22 Régimes de prévoyance à prestations définies

Tous les employés et bénéficiaires de rentes de l'Eawag sont assurés dans la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF, auprès de l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA).

Cadre juridique et responsabilités

Prescriptions légales

La mise en œuvre de la prévoyance du personnel doit se faire par le biais d'une institution de prévoyance distincte de l'employeur. La loi prescrit des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

PUBLICA est un organisme de droit public autonome de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle assure la surveillance et le contrôle de la gestion de PUBLICA. Composée de manière paritaire, la Commission comprend 16 membres (dont huit représentent les personnes assurées et huit les employeurs de toutes les caisses de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose donc d'autant de représentantes et représentants de salariés que d'employeurs.

Chaque caisse de prévoyance a son propre organe paritaire. Il intervient notamment lors de la conclusion de contrats d'affiliation et décide de l'affectation des éventuels excédents. L'organe paritaire se compose de neuf représentants des employeurs et de neuf représentants des salariés des entités.

Prestations issues des plans de prévoyance

Au sens de la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance doit être classée comme étant fondée sur le régime de prestations définies (defined benefit).

La solution de prévoyance est définie dans les règlements de prévoyance concernant les collaboratrices et collaborateurs et le corps professoral de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF, qui font partie intégrante du contrat d'affiliation avec PUBLICA. Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et de départ, ces plans accordent des prestations supérieures au minimum requis par la législation. Il s'agit donc de modèles enveloppant (prestations obligatoires et subobligatoires).

Les cotisations d'épargne des employeurs et des salariés sont définies en pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est prélevée pour l'assurance des risques décès et invalidité. L'employeur paie les coûts administratifs.

La rente de vieillesse provient de l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite multiplié par le taux de conversion défini dans le règlement. Le salarié a la possibilité de percevoir les prestations vieillesse sous forme de capital. De plus, il peut verser des cotisations d'épargne complémentaires.

Les prestations de risque sont calculées en fonction du capital-épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion.

Placements

PUBLICA effectue les placements pour l'ensemble des caisses de prévoyance (avec le même profil de placement).

Organe suprême de PUBLICA, la Commission de la caisse répond entièrement de la gestion de la fortune. Elle édicte et modifie le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse dans les questions de placement et veille au respect du règlement et de la stratégie y afférents.

Le service Asset Management de PUBLICA est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de placement. Les décisions tactiques consistant à s'écarter temporairement des pondérations de la stratégie de placement afin de générer une valeur ajoutée par rapport à la stratégie relèvent également de ce service. En cas de constitution ou de suppression de catégories de placement sur plusieurs années, une stratégie au pro rata est calculée pour que les transactions soient diversifiées dans le temps.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF peut modifier à tout moment le système de financement (cotisations et prestations futures). Pendant la durée d'un découvert au sens du droit de la prévoyance [art. 44 OPP 2] et dès lors que d'autres mesures ne permettent pas d'atteindre l'objectif, il peut prélever des contributions d'assainissement à l'employeur. L'employeur doit néanmoins donner son accord si celles-ci servent à financer des prestations subrogatoires.

Le Risk Sharing (partage des risques entre assurés et employeur) introduit en 2020 est maintenu sans changements (voir détails au point 3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation). Etant donné qu'aucun déficit structurel de financement n'a pu être décelé, les calculs de cette année ne tiennent compte d'aucune adaptation de prestations (notamment: pas de baisse du taux de conversion ni, partant, de mesures de compensation). Les résultats obtenus sur la base des hypothèses utilisées pour l'évaluation au 31 décembre 2025 indiquent toutefois un déficit de financement selon IPSAS, le partage des risques élargi a été appliqué.

Le taux de couverture définitif selon l'OPP 2 n'était pas encore disponible à la date d'approbation des comptes annuels. Le taux de couverture réglementaire provisoire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA selon l'OPP 2 s'élevait fin 2025 à 109,4% (2024: 105,2%, définitif). Le taux de couverture économique provisoire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA atteignait en fin d'année 97,3% (2024: 92,6%, définitif).

Événements particuliers durant la période sous revue

Les prestations du plan de prévoyance ont été adaptées l'année précédente: Les prestations en cas de décès ont été adaptées dans les règlements de prévoyance en vigueur. Ces adaptations sont considérées comme des modifications du plan. Le capital versé en cas de décès a notamment été augmenté, et un capital-décès supplémentaire a été introduit pour les conjoints et partenaires. En outre, le montant de la rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse calculé sur la base de la LPP a été réduit à compter du 1^{er} janvier 2024. Il n'y a pas eu de modification du plan durant l'exercice sous revue.

Engagements nets de prévoyance

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	214'922	211'087
Moins juste valeur des actifs du régime	-213'016	-197'101
Engagements (+) / actifs (-) nets de prévoyance inscrits au bilan	1'906	13'986

La baisse des engagements nets de prévoyance de 12,1 mio CHF est due à une hausse de la juste valeur des actifs du régime et à une augmentation proportionnellement plus faible de la valeur actuelle des engagements de prévoyance. Le relèvement du taux d'actualisation (31 décembre 2025: 1,15% / 31 décembre 2024: 1,0%) entraîne une diminution de 4,1 mio CHF de l'engagement net de prévoyance, tandis que les variations empiriques se sont traduites par une hausse de 4,4 mio CHF. Les actifs du régime ont augmenté de 15,9 mio CHF en raison du rendement positif des placements .

Charges de prévoyance nettes

1'000 CHF	2025	2024
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	5'624	4'905
Coût des services passés	-	262
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	2'110	2'940
Produits des intérêts des actifs du régime	-1'971	-2'780
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	95	90
Total charges de prévoyance nettes inscrites au compte de résultat y c. charges d'intérêts	5'858	5'417

Les charges de prévoyance nettes sont de 0,4 mio CHF supérieures à celles de l'année précédente. Cette augmentation s'explique par la hausse du coût des services rendus au cours de la période (progression de 0,7 mio CHF), qui est partiellement compensée par une baisse du coût de services passés (recul de 0,3 mio. CHF). La hausse du coût des services rendus au cours de la période est due principalement à la variation du taux d'actualisation. Selon IPSAS 39, le coût des services rendus au cours de la période est calculé sur la base du taux d'actualisation de l'année précédente. Cette évolution reflète la baisse du taux d'actualisation en 2024.

Des cotisations de l'employeur à hauteur de 6,2 mio CHF ainsi que des cotisations des assurés à hauteur de 3,8 mio CHF sont attendues pour l'exercice à venir,.

Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Bénéfices (–) et pertes (+) actuariels	293	13'103
issus de la variation des hypothèses financières	–3'586	6'863
issus de la variation des hypothèses démographiques	–549	–
issus de la variation empirique	4'428	6'240
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices [–] / pertes [+])	–12'227	–9'711
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	–11'934	3'392

Montant cumulé de la réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres (bénéfice (–) / perte (+))	–22'093	–10'159
---	----------------	----------------

En 2025, le gain résultant de la réévaluation et comptabilisé dans les capitaux propres s'élève à 11,9 mio CHF (2024: perte de 3,4 mio CHF). Cela se traduit par des réserves de réévaluation positives, d'un montant de 22,1 mio CHF au 31 décembre 2025 (2024: 10,2 mio CHF).

Les bénéfices actuariels issus de la modification des hypothèses financières résultent pour l'essentiel du relèvement du taux d'actualisation (4,1 mio CHF). Ces bénéfices ont été atténués par une évolution attendue des salaires plus élevée que prévu et par d'autres hypothèses financières (perte actuarielle de 3,6 mio CHF).

De plus, des pertes empiriques ont entraîné une diminution de 4,4 mio CHF des gains cumulés résultant de la réévaluation et comptabilisés dans les capitaux propres.

Les gains et pertes empiriques correspondent aux différences entre les hypothèses retenues et les valeurs effectives. En 2025, les pertes empiriques reflètent plus particulièrement l'effet de la hausse de la rémunération de l'avoiron de vieillesse ainsi que les variations empiriques résultant de modifications de l'effectif.

Les produits liés aux actifs du régime, qui sont comptabilisés dans les capitaux propres, s'expliquent par le bénéfice réalisé sur les placements (sur la base d'un rendement de 6,5 %) par rapport au rendement théorique attendu (de 1,0 %, qui correspond à un taux d'actualisation de l'année précédente).

Evolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies

1'000 CHF	2025	2024
Valeur actuelle des engagements de prévoyance état au 01.01	211'087	197'200
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	5'624	4'905
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	2'110	2'940
Cotisations des assurés	3'616	3'478
Prestations perçues (+) et versées (–)	–7'808	–10'801
Coût des services passés	–	262
Bénéfices (–) / pertes (+) actuariels	293	13'103
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	214'922	211'087

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance à prestations définies s'élève à 12,9 années au 31 décembre 2025 (2024: 13,1 années).

Evolution des actifs du régime

1'000 CHF	2025	2024
Juste valeur des actifs du régime état au 01.01	197'101	186'122
Produits des intérêts des actifs du régime	1'971	2'780
Cotisations de l'employeur	6'004	5'901
Cotisations des assurés	3'616	3'478
Prestations perçues (+) et versées (-)	-7'808	-10'801
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	-95	-90
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices [+] / pertes [-])	12'227	9'711
Juste valeur des actifs du régime état au 31.12	213'016	197'101

Variation des engagements nets de prévoyance

1'000 CHF	2025	2024
Engagements nets de prévoyance état au 01.01.	13'986	11'078
Charges de prévoyance nettes y c. charges d'intérêts inscrites au compte de résultat	5'858	5'417
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	-11'934	3'392
Cotisations de l'employeur	-6'004	-5'901
Engagements (+) / actifs (-) nets de prévoyance état au 31.12.	1'906	13'986

Principales catégories des actifs du régime

	Coté	Non coté	31.12.2025	Coté	Non coté	31.12.2024
Pourcentage						
Liquidités	5	-	5	3	-	3
Obligations (en CHF) Confédération	7	-	7	6	-	6
Obligations (en CHF) hors Confédération	6	-	6	7	-	7
Emprunts d'Etat (en devises étrangères)	14	-	14	14	-	14
Obligations d'entreprises (en devises étrangères)	5	-	5	5	-	5
Hypothèques	3	-	3	3	-	3
Actions	34	-	34	36	-	36
Immobilier	8	8	16	8	8	16
Matières premières	3	-	3	3	-	3
Autres	-	7	7	-	7	7
Total des actifs du régime	85	15	100	85	15	100

PUBLICA supporte les risques actuariels et propres aux placements. La stratégie de placement est définie de sorte que les prestations réglementaires puissent être fournies à leur échéance.

Il n'y a pas de biens immobiliers de la caisse de prévoyance utilisés par l'employeur.

Principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture de l'exercice

Pourcentage	2025	2024
Taux d'actualisation au 01.01.	1.00	1.50
Taux d'actualisation au 31.12.	1.15	1.00
Evolution attendue des salaires	1.25	1.20
Evolution attendue des rentes	0.00	0.00
Rémunération de l'avoire de vieillesse	1.25	1.10
Contribution des employé/es au déficit de financement	36.00	36.00
Espérance de vie à l'âge de 65 ans – femmes (nombre d'années)	24.81	24.70
Espérance de vie à l'âge de 65 ans – hommes (nombre d'années)	23.07	22.95

Comme l'année passée et selon les données de base de l'exercice précédent, le taux d'actualisation repose sur le rendement d'obligations à taux fixes d'entreprises de premier rang ainsi que sur les prévisions de flux de capitaux de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les prévisions d'évolution des salaires se fondent sur des données de référence économiques. L'évolution des rentes correspond aux prévisions d'évolution des rentes pour la durée restante moyenne compte tenu de la situation financière de la caisse de pension. La part des salariés dans le déficit de financement est fonction de l'échelonnement actuel des contributions d'épargne réglementaires. Les tables de génération LPP 2020 sont utilisées pour calculer l'hypothèse de l'espérance de vie.

Analyse de sensibilité (variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance)

1'000 CHF	31.12.2025		31.12.2024	
	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (variation +/- 0,25 %)	-6'398	6'797	-4'876	5'163
Evolution attendue des salaires (variation +/- 0,25 %)	871	-870	548	-533
Evolution attendue des rentes (variation +/- 0,25 %)	4'693	n/a	3'948	n/a
Rémunération de l'avoire de vieillesse (variation +/- 0,25 %)	969	-952	1'021	-1'007
Contribution des employé/es au déficit de financement (variation +/- 10 %)	-58	58	-840	839
Espérance de vie (variation +/- 1 an)	6'334	-6'322	4'960	-5'028

L'analyse de sensibilité permet de calculer la variation des engagements de prévoyance en cas d'ajustement des hypothèses actuarielles. Une seule hypothèse est modifiée tandis que les autres paramètres demeurent inchangés.

Le taux d'actualisation, les hypothèses sur l'évolution des salaires et sur la rémunération de l'avoire de vieillesse ainsi que la contribution des employés au déficit de financement ont été relevés ou abaissés d'un nombre de points de pourcentage fixes. L'hypothèse sur l'évolution des rentes a été relevée et non abaissée pour l'exercice sous revue puisqu'il est impossible de réduire les rentes. La sensibilité en matière d'espérance de vie a été calculée en réduisant ou en augmentant l'espérance de vie à l'aide d'un facteur forfaitaire. L'espérance de vie a ainsi été augmentée ou réduite d'environ un an pour la plupart des classes d'âge.

23 Fonds de tiers affectés

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024	dont dis- positions transitoires de la Confé- dération 31.12.2025	dont dis- positions transitoires de la Confé- dération 31.12.2024
Contributions à la recherche du Fonds national suisse (FNS)	21'662	25'210	2'553	3'627
Contributions à la recherche de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	422	863	–	–
Contributions à la recherche de l'Union européenne (UE)	6'496	3'472	3'473	3'263
Contributions à la recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	1'921	3'098		
Contributions à la recherche axée sur l'économie (secteur privé)	242	–		
Contributions à la recherche autres fonds de tiers	1'074	2'281		
Dons et legs	–	–		
Total fonds de tiers affectés	31'816	34'924	6'025	6'890

Les scientifiques de l'Eawag ont notamment réussi à obtenir de nouveaux projets auprès de l'UE. Et ce d'autant plus que l'accord européen sur les programmes (EUPA) a été signé le 10 novembre 2025 entre la Suisse et la Commission européenne. Au terme du processus de validation de la Commission européenne, la Suisse avait obtenu un accès illimité aux appels d'offres dans les domaines stratégiques du programme de travail «Horizon Europe» 2026-2027. Cette nouvelle possibilité a été utilisée par les scientifiques de l'Eawag.

24 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers

Généralités

La gestion financière des risques est intégrée dans la gestion des risques générale de l'Eawag, qui fait l'objet d'un rapport annuel à l'attention du Conseil des EPF (cf. rapport d'activités, chapitre intitulé La gestion des risques de l'Eawag, p. 17).

La gestion financière des risques traite notamment:

- du risque de crédit (risque de défaut),
- du risque de liquidité,
- et du risque de marché (risque de taux d'intérêt, de cours et de change).

Le risque de crédit reste la priorité de la gestion des risques. Des directives sur la gestion du placement de moyens financiers existent afin d'atténuer le risque de défaillance et de marché. Une grande partie des créances et des droits résultant d'actifs financiers concernent des parties jouissant d'une solvabilité élevée. De gros risques n'existent que vis-à-vis de ces contreparties, raison pour laquelle le risque de crédit est considéré comme faible.

En outre, il existe des créances et des placements financiers en devises, qui sont garantis au cas par cas afin de minimiser le risque.

Le respect et l'efficacité des directives sont garantis par le système de contrôle interne (SCI).

Risque de crédit et de défaut

Le risque de défaut est le risque de pertes financières au cas où l'une des parties au contrat dans le cadre d'un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Le risque maximal de défaut correspond aux valeurs comptables du bilan. Compte tenu du fait qu'une grande partie des actifs financiers concerne la Confédération et d'autres institutions publiques, le risque réel est très faible.

Le tableau ci-après indique le risque maximal de défaut des actifs financiers par type de contrepartie.

Risque maximal de défaut de paiement, par contrepartie

1'000 CHF	Total	Confédération	Commission européenne PCRD *	FNS, Innosuisse, assurances sociales AVS, Suva *	BNS et banques avec garantie d'Etat	PostFinance et autres banques	Autres contreparties (par exemple cantons, fondations)	Autres contreparties (par exemple entreprises privées)
31.12.2025								
Liquidités et placements à court terme	45'177	41'042	–	–	303	3'832	–	–
Créances sur transactions sans contrepartie	21'903	1'099	3'949	13'614	–	–	3'242	–1
Créances sur transactions avec contrepartie	879	254	–	–	–	–	456	170
Placements financiers et prêts	33'932	33'892	–	–	–	–	40	–
Actifs de régularisation	406	–	–	–	–	–	406	–
Total	102'296	76'287	3'949	13'614	303	3'832	4'144	169
31.12.2024								
Total période précédente	113'868	86'418	1'921	17'279	246	1'597	6'307	99

* Dans la colonne Commission européenne figurent les créances à l'égard des universités européennes résultant des programmes-cadres de recherche de l'UE ainsi que les créances restantes liées aux mesures transitoires pour Horizon 2020 et Horizon Europe (financement direct Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI). Les mesures transitoires concernant les volets du programme Horizon Europe qui ne sont pas accessibles sont indiquées dans la colonne de l'organisme d'encouragement concerné (FNS, Innosuisse).

Estimation des pertes sur créances attendues au 31 décembre 2025

– Liquidités et placements à court terme

L'Eawag dépose les liquidités et placements à court terme sur des comptes ouverts à cet effet auprès de PostFinance, des banques cantonales, d'autres banques et de l'AFF. Toutes les contreparties se sont vu accorder une notation Investment Grade par une agence de notation reconnue. L'Eawag part donc du principe qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est intervenue depuis la comptabilisation initiale et détermine les pertes sur créances attendues sur la base des pertes sur créances à 12 mois puisque les instruments financiers ont une échéance à court terme.

– Créances sur transactions sans contrepartie et créances sur transactions avec contrepartie

L'Eawag utilise une matrice de correction de valeur afin de calculer les pertes sur créances attendues au niveau des créances sur transactions sans contrepartie et des créances sur transactions avec contrepartie. Les changements enregistrés dans l'exercice considéré sont négligeables et n'ont pas justifié de modification de la correction de valeur.

– Placements financiers et prêts

Les placements et prêts à court terme au 31.12.2025 concernent pour l'essentiel des actifs financiers placés auprès de la Confédération évalués au coût amorti. L'Eawag estime le risque de crédit comme étant faible. Aucune correction de valeur n'a été comptabilisée.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Eawag ne soit éventuellement pas en mesure de tenir ses engagements financiers conformément au contrat par la livraison de moyens de paiement ou d'autres actifs financiers. L'Eawag dispose de processus et de principes garantissant une liquidité suffisante pour s'acquitter des engagements courants et futurs. Il détient notamment une réserve suffisante de liquidités.

Echéances contractuelles des engagements financiers

1'000 CHF	Total valeur comptable	Total valeur contrac- tuelle	moins de 1 an	1–5 ans
31.12.2025				
Engagements financiers hors produits dérivés				
Engagements courants	2'466	2'466	2'466	–
Engagements de leasing	–	–	–	–
Engagements financiers	–	–	–	–
Passifs de régularisation	949	949	949	–
Engagements en instruments financiers dérivés	–	–	–	–
Total	3'415	3'415	3'415	–
31.12.2024				
Total période précédente	5'299	5'299	5'299	–

Les engagements financiers résultent surtout des engagements opérationnels courants. Les charges et investissements sont généralement autofinancés.

Tous les engagements financiers sont couverts par des liquidités et des placements disponibles à court terme effectués auprès de la Confédération. Le risque de liquidité est faible.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les prix du marché, p. ex. les cours de change, les taux d'intérêt ou le cours des actions varient, influençant ainsi les produits de l'Eawag ou la valeur des instruments financiers détenus.

Risque de taux d'intérêt et de cours

Le risque de taux d'intérêt n'est pas couvert. Une augmentation ou une baisse du taux d'intérêt d'un point de pourcentage augmenterait ou diminuerait le résultat de 381 KCHF (contre 357 KCHF en 2024).

En vertu de l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement. L'Eawag a défini sur cette base sa stratégie de placement respectives. La capacité à supporter les risques est calculée au moyen de l'approche Value at Risk. La stratégie de placement et le montant de la fortune à investir doivent être choisis de manière à avoir ou à constituer un capital-risque suffisant pour être en mesure de couvrir la Value at Risk.

Risque de change

Les créances et engagements en devises sont majoritairement en euros et en dollars américains; elles sont couvertes au cas par cas par des produits dérivés. Compte tenu des opérations de couverture, une fluctuation de +/-10% du cours de ces deux devises aurait l'effet suivant sur le compte de résultat:

Sensibilité au risque de change

1'000 CHF	31.12.2025					31.12.2024				
	Total	CHF	EUR	USD	Autres	Total	CHF	EUR	USD	Autres
Bilan net par devises étrangères	77'960	77'268	533	194	-34	83'474	83'584	-119	50	-40
Sensibilité avec incidence sur le compte de résultat +/-10%			53	19				12	5	
Taux de clôture			0.9305	0.7923				0.9389	0.9063	

Présentation du résultat net par catégorie d'évaluation

	2025			
	1'000 CHF	Au coût amorti	A la juste valeur par le compte de résultat	Engagements financiers
Produits des intérêts (+) / charges d'intérêts (-)		62	-	-
Différences nettes de change		-9	-	-
Total du résultat net par catégorie d'évaluation		53	-	-
		2024		
Produits des intérêts (+) / charges d'intérêts (-)		183	-	-
Différences nettes de change		9	-	-
Total du résultat net par catégorie d'évaluation année précédente		192	-	-

Classes et catégories d'instruments financiers

1'000 CHF	Au coût amorti	A la juste valeur par le compte de résultat	Engage- ments financiers au coût d'ac- quisition	Total valeur comptable
	31.12.2025			
Liquidités et placements à court terme	45'177			45'177
Créances sur transactions sans contrepartie	21'903			21'903
Créances sur transactions avec contrepartie	879			879
Placements financiers et prêts	33'892	40		33'932
Actifs de régularisation	406			406
Actifs détenus en vue de la vente	–			–
Engagements financiers *		–	3'415	3'415
	31.12.2024			
Actifs financiers **	113'828	40		113'868
Engagements financiers *		–	5'299	5'299

* Engagements courants, engagements de leasing, engagements financiers, passifs de régularisation

** Liquidités et placements à court terme, créances sur transactions sans contrepartie, créances sur transactions avec contrepartie, placements financiers et prêts, actifs de régularisation

L'Eawag ne possède aucun actif financier détenu jusqu'à échéance.

Estimation des justes valeurs

Compte tenu de la courte échéance, la valeur comptable des liquidités et placements à court terme et les valeurs comptables des prêts à court terme, des dépôts à terme et des créances ainsi que des engagements courants correspondent à une estimation appropriée de la juste valeur.

La juste valeur des créances à long terme sans contrepartie et des prêts à long terme est calculée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché.

Gestion des capitaux

Le capital géré comprend les capitaux propres sans les réserves de réévaluation. L'Eawag souhaite une base solide de capitaux propres. Cette base permet de garantir la mise en œuvre du mandat de prestations.

Conformément aux prescriptions légales, l'Eawag n'est pas autorisé à lever des fonds sur le marché financier.

25 Engagements conditionnels et créances conditionnelles**Engagements conditionnels**

Il n'existe aucun engagement conditionnel.

Créances conditionnelles

Il n'existe aucune créance conditionnelle.

26 Engagements contractuels

1'000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements contractuels jusqu'à 1 an	1'605	2'321
Engagements contractuels entre 1 et 5 ans	921	227
Total engagements contractuels	2'526	2'549

Les engagements contractuels concernent des commandes fermes d'appareils, de logiciels ou de services n'ayant pas encore été livrés ou délivrés.

En outre, l'Empa et l'Eawag exploitent une résidence d'hôtes commune; l'Empa est le contractant principal vis-à-vis du bailleur et il prend en compte l'opération dans son rapport annuel. Les éventuelles charges non couvertes liées aux locations dans la résidence d'hôtes sont compensées chaque année entre l'Eawag et l'Empa.

27 Rémunération des personnes clés du management

Rémunération des personnes clés du management

1'000 CHF	2025	2024
Direction	1'418	1'376

Personnes clés

Equivalent plein temps	2025	2024
Direction	4.50	4.50

La direction de l'Eawag se compose de sept personnes: le directeur, le directeur adjoint, la cheffe des opérations et quatre autres membres de la direction, dont deux personnes occupent une chaire à l'EPF Zurich et à l'Université de Zurich où elles sont employées; celles-ci ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

28 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les comptes de l'Eawag ont été approuvés par la directrice et le directeur adjoint le 23 février 2026. Jusqu'à cette date, aucun événement important n'est survenu qui aurait rendu nécessaire une publication dans le cadre du rapport annuel de l'Eawag au 31 décembre 2025 ou un ajustement des comptes.

No enreg. 937.25401.003

Rapport de l'organe de révision

au directeur de l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux, Dübendorf

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), comprenant le compte de résultat 2025, le bilan au 31 décembre 2025, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 20 à 56) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Eawag au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) et sont conformes aux exigences légales et au manuel comptable du domaine des EPF.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à l'article 35a^{ter} de la loi fédérale sur les EPF (RS 414.110). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Eawag conformément à la loi sur le contrôle des finances (RS 614.0) et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction de l'Eawag. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes



annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Dans ce contexte, nous renvoyons à la section « Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires » de notre rapport.

Responsabilités de la Direction de l'EAWAG relatives aux comptes annuels

La Direction de l'Eawag est responsable de l'établissement des comptes annuels, donnant une image fidèle conformément aux IPSAS et aux exigences légales (ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3; ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123; manuel comptable du domaine des EPF). Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction de l'Eawag est responsable d'évaluer la capacité de l'Eawag à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'EAWAG à poursuivre ses activités.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Eawag.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction de l'Eawag du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'EAWAG à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou,

si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'Eawag à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons à la Direction de l'Eawag et au Comité d'audit du Conseil des EPF notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne relevée au cours de notre audit.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'il n'existe pas de contradictions entre le reporting sur le personnel dans le rapport de situation et les comptes annuels, ni entre les données financières dans le rapport de situation et les comptes annuels.

En outre, conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'une gestion adéquate des risques a été appliquée selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Berne, le 23 février 2026

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES



Koehli Martin OMQKGC
23.02.2026

Info: admin.ch/esignature | [validator.ch](https://admin.ch/validator)

Martin Köhli
Expert-réviseur agréé



Luethi Patrik VNERPF
23.02.2026

Info: admin.ch/esignature | [validator.ch](https://admin.ch/validator)

Patrik Lüthi
Expert-réviseur agréé

Eawag
Überlandstrasse 133
8600 Dübendorf
Tél +41 (0)58 765 55 11
info@eawag.ch
eawag.ch